

Cote du document:	<u>EB 2018/123/R.5</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>4 b) i)</u>
Date:	<u>20 mars 2018</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

République du Bénin

Programme d'options stratégiques
pour le pays 2018-2022

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Abdoul Wahab Barry
Chargé de programme de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +225 09 33 50 28
courriel: a.barry@ifad.org

Samir Bejaoui
Chargé d'appui au programme
téléphone: +225 07 90 95 89
courriel: s.bejaoui@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Fonctionnaire principale
de l'Unité des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt troisième session
Rome, 17-18 avril 2018

Pour: Examen

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte des opérations financées par le FIDA dans le pays	iii
Résumé	iv
I. Diagnostic concernant le pays	1
A. Contexte économique et social	1
B. Agriculture et pauvreté rurale	2
C. Contexte politique et institutionnel	3
D. Principaux risques aux niveaux du pays, du secteur et du programme	4
II. Enseignements et résultats précédents	4
III. Objectifs stratégiques	6
IV. Résultats durables	7
A. Ciblage et problématique hommes-femmes	7
B. Reproduction à plus grande échelle	8
C. Participation à l'élaboration des politiques	8
D. Ressources naturelles et changements climatiques	9
E. Agriculture et développement rural sensibles aux enjeux nutritionnels	9
V. Réussite de la mise en œuvre	10
A. Cadre de financement	10
B. Suivi-évaluation	10
C. Gestion des savoirs	11
D. Partenariats	11
E. Innovations	11
F. Coopération Sud-Sud et triangulaire	11
Appendices	
I. COSOP results management framework (Cadre de gestion des résultats du COSOP)	1
II. Key results for RB-COSOP (Résultats clés du COSOP axé sur les résultats)	2
III. Agreement at completion point of last country programme evaluation (Accord conclusif relatif à la dernière évaluation du programme de pays)	3
IV. Processus de préparation du COSOP, y compris les études préparatoires, la consultation des parties prenantes et les manifestations	4
V. Gestion des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques: généralités, politiques nationales et stratégies d'intervention du FIDA	7
VI. Country at a glance (Coup d'œil sur le pays)	26
VII. Concept Note - Republic of Benin: Agricultural Development and Market Access Support Project (Note conceptuelle: Projet d'appui au développement agricole et à l'accès aux marchés – PADAAM)	28

Dossiers clés

Dossier clé 1: Problèmes liés à la pauvreté rurale et au secteur agricole et rural

Dossier clé 2: Matrice de l'organisation

Dossier clé 3: Initiatives complémentaires des donateurs et potentiel de partenariat

Dossier clé 4: Détermination du groupe cible, questions prioritaires et solutions possibles

Sigles et acronymes

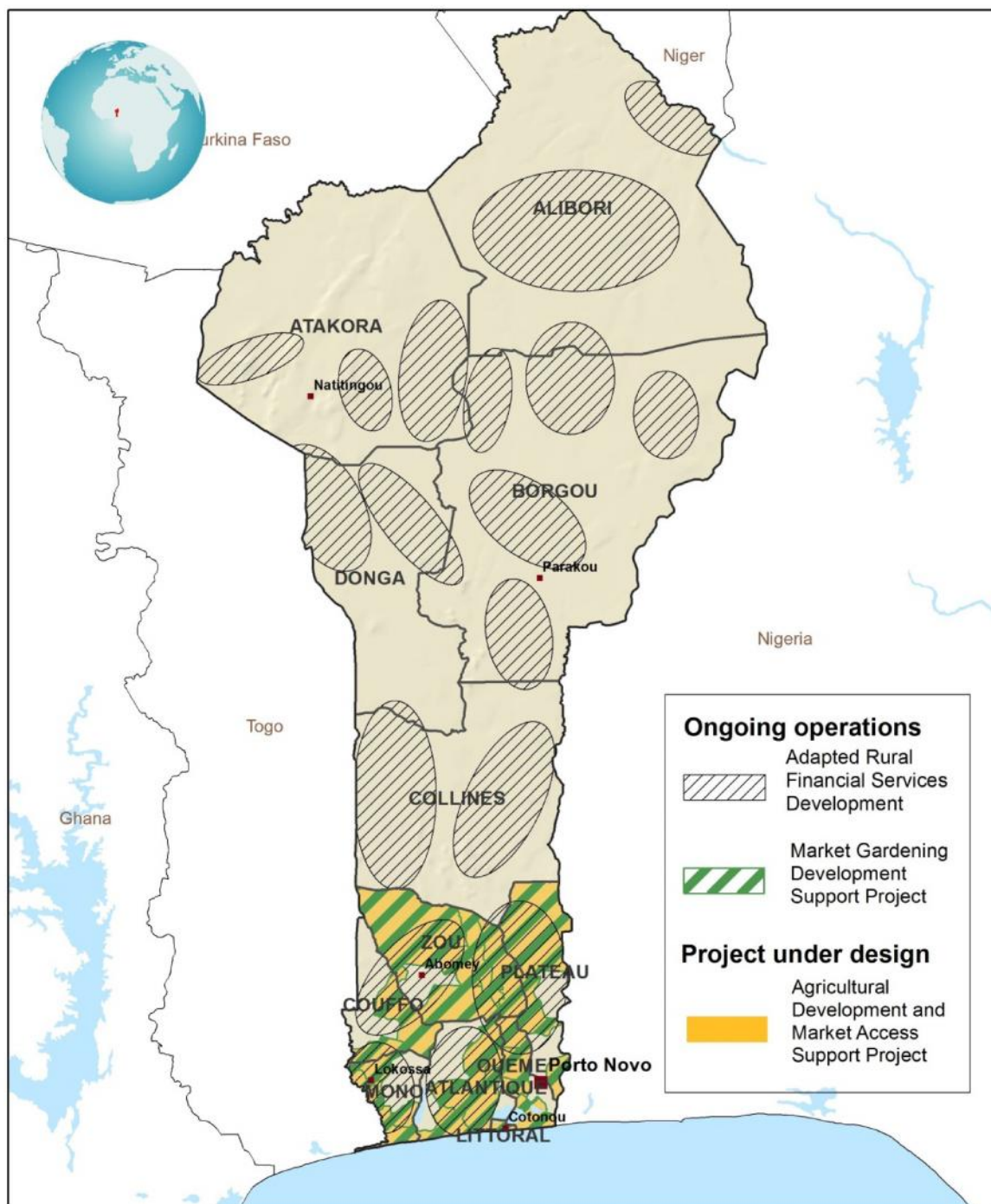
ASF	Association de services financiers
BAfD	Banque africaine de développement
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
ODD	Objectif de développement durable
OS	Objectif stratégique
PADAAM	Projet d'appui au développement agricole et à l'accès aux marchés
PADMAR	Projet d'appui au développement du maraîchage
PAG	Programme d'actions gouvernementales: "Bénin Révélé"
PAM	Programme alimentaire mondial
PAPSFRA	Projet d'appui à la promotion de services financiers ruraux adaptés
PME	Petites et moyennes entreprises
ProCar	Programme cadre des interventions du FIDA en milieu rural au Bénin
PSDSA	Plan stratégique de développement du secteur agricole
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
S-E	Suivi-évaluation

Carte des opérations financées par le FIDA dans le pays

Republic of Benin

Opérations financées par le FIDA

COSOP



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés

Carte établie par le FIDA; 14/04/2016

Résumé

1. Le présent programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats pour le Bénin a fait l'objet d'un accord avec les parties prenantes au terme d'un processus collaboratif. Il porte sur la période 2018-2022 et couvre deux cycles du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP).
2. Le COSOP fait fond sur les enseignements tirés des projets, antérieurs et en cours, financés par le FIDA et par d'autres donateurs au Bénin; ces enseignements découlent en particulier de l'examen mené à l'achèvement du COSOP, des conclusions de la validation du rapport d'achèvement du Programme d'appui au développement rural réalisée en 2016 par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, du rapport d'achèvement du Projet d'appui à la croissance économique rurale réalisé en mai 2017 par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre, des conclusions d'une analyse approfondie de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire réalisée en 2014, et d'autres études pertinentes. Le présent COSOP se fonde également sur de larges consultations menées avec des parties prenantes étatiques et non étatiques, avec le secteur privé et avec d'autres partenaires du développement.
3. Le but du FIDA, au Bénin, est de contribuer à la réalisation de la vision stratégique du gouvernement, qui souhaite dynamiser le secteur agricole du pays d'ici à 2025, à travers la compétitivité, l'attractivité, la création de richesse et la résilience face aux changements climatiques, tout en répondant aux besoins de la population en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et en contribuant au développement économique et social du pays. Le FIDA appuiera le plan stratégique conçu par le gouvernement pour relancer le secteur agricole, le Plan national d'investissement agricole, la Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques et le Plan d'action pour l'égalité des sexes.
4. Par conséquent, l'objectif d'ensemble du COSOP est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et d'accroître les revenus des petits exploitants agricoles grâce à un meilleur accès aux marchés. Cet objectif contribue également à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) pertinents. Dans ce cadre, le FIDA aidera le Gouvernement béninois à atteindre ses objectifs de développement dans le secteur de l'agriculture et à autonomiser les petits agriculteurs pour qu'ils puissent devenir plus productifs, plus compétitifs et mieux intégrés aux marchés pour atteindre l'objectif du COSOP.
5. Deux objectifs stratégiques (OS) contribueront à la réalisation de cet objectif d'ensemble de la stratégie du FIDA pour le Bénin, à savoir:
 - Objectif stratégique 1: Amélioration durable de la capacité productive, de la résilience face aux changements climatiques, et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales vulnérables; et
 - Objectif stratégique 2: Amélioration de l'accès aux marchés de la production agricole.
6. Les deux OS, à la réalisation desquels contribueront toutes les activités appuyées par le FIDA, sont interdépendants, et donneront lieu à une série d'activités se renforçant mutuellement. On accordera une attention accrue à la capacité du FIDA de générer des savoirs et un apprentissage, de contribuer à l'élaboration des politiques et de reproduire à plus grande échelle les interventions réussies.
7. Le nouveau COSOP orientera les investissements du FIDA au Bénin suivant une logique d'innovation, de partenariat, d'apprentissage et de mise à profit des enseignements tirés. Ces derniers seront intégrés à la concertation sur les politiques afin d'en garantir à la fois l'institutionnalisation et la reproduction à plus grande échelle.

République du Bénin

Programme d'options stratégiques pour le pays

I. Diagnostic concernant le pays

A. Contexte économique et social

1. Le contexte du pays. Le Bénin est un petit pays à faible revenu d'Afrique de l'Ouest. Estimée à 10,8 millions d'habitants en 2015, sa population devrait atteindre, suivant les projections, 24 millions d'ici 2050. Plus de 50% des habitants ont moins de 18 ans et plus de la moitié de la population totale (55%) vit en zone rurale. En 2015, l'indice de développement humain du Bénin était de 0,485 et le pays se classait au 167^e rang sur 188 pays. Le PIB par habitant basé sur la parité du pouvoir d'achat a atteint, en 2016, le montant record de 837 USD.
2. Le contexte politique. Le Bénin jouit d'un régime stable et démocratique depuis 1989, et le contexte socio-politique est accueillant et propice aux affaires. Les dernières élections présidentielles, qui se sont déroulées en mars 2016, ont vu la victoire d'un homme d'affaires multimillionnaire qui a fait fortune dans le coton. En décembre 2016, le nouveau gouvernement a adopté un ambitieux programme de développement, le Programme d'actions gouvernementales (PAG), désigné sous le nom de "Bénin Révélé", pour la période 2016-2021. Le PAG repose sur 45 projets phares intéressant tous les secteurs et ayant pour buts d'accroître la productivité, d'accélérer la croissance économique, de réduire le chômage des jeunes et d'améliorer le bien-être de la population. Cinq de ces projets concernent le secteur agricole et couvrent les cultures, l'élevage et les pêches. Les principales cultures sont les légumes, l'ananas, l'anacarde, le manioc, le maïs et le riz.
3. Le contexte économique. L'économie du Bénin dépend étroitement des réexportations informelles et du commerce de transit avec le Nigéria, qui représentent approximativement 20% du PIB, ainsi que de l'agriculture – en particulier la production du coton, malgré un certain ralentissement au cours des dernières années. L'ensemble du secteur tertiaire représente 50% du PIB. L'agriculture, pour sa part, représente approximativement 25% du PIB, 75% des recettes d'exportation des produits locaux, et 45 à 55% de l'emploi dans le pays. L'économie est particulièrement vulnérable aux chocs exogènes comme les mauvaises conditions météorologiques, les termes de l'échange (prix du coton et du pétrole), et l'évolution de la situation au Nigéria.
4. L'économie du Bénin a connu une croissance de 4,8% en 2012, de 7,2% en 2013 et de 6,4% en 2014. Le ralentissement des activités de réexportation vers le Nigéria et une chute de la production agricole ont toutefois réduit à 2,1% le taux de croissance en 2015. Après une reprise à environ 4% en 2016, on prévoit pour 2017 une accélération de la croissance économique, qui devrait atteindre 5,4%, alors que l'inflation devrait demeurer de l'ordre de 1%, bien en-dessous de la cible de 3% pour l'Union économique et monétaire ouest-africaine.
5. Pour faire face aux défis de la transformation structurelle de l'économie et de la croissance inclusive, le Gouvernement béninois a décidé de concentrer, par le biais du PAG, ses efforts sur trois domaines principaux: i) créer les conditions d'une stabilité macroéconomique grâce à une meilleure gestion des finances publiques; ii) renforcer la croissance économique par des investissements massifs dans, entre autres, l'agriculture, la transformation, l'énergie et l'infrastructure; et iii) améliorer les performances en matière d'éducation grâce à une meilleure qualité et en faisant correspondre les compétences aux besoins des entreprises.

6. Pauvreté. Malgré une performance économique solide au cours de la décennie écoulée, la pauvreté demeure largement répandue, passant de 35% en 2009 à 40% en 2015¹. Cela signifie que la croissance économique n'a pas été inclusive. En 2015, l'incidence de la pauvreté était plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines, respectivement 43% et 36%. Les principaux facteurs sous-jacents sont notamment: i) la zone géographique de résidence, avec les plus forts taux de pauvreté relevés dans les départements d'Alibori, Mono et Couffo; ii) la taille du ménage, avec une plus forte probabilité de pauvreté pour les ménages comptant le plus grand nombre de membres; iii) le niveau d'instruction du chef du ménage, la pauvreté affectant davantage les ménages dont le chef a un moindre niveau d'instruction; iv) le genre, les femmes étant habituellement plus pauvres que les hommes; v) l'âge, les jeunes et les personnes âgées étant plus vulnérables à la pauvreté; et vi) l'activité économique, avec une plus grande vulnérabilité des activités agricoles².
7. La sécurité alimentaire et nutritionnelle demeure faible, en particulier dans les zones rurales. À l'échelon national, on considère que la situation d'insécurité alimentaire concerne environ un tiers des ménages. La malnutrition chronique est passée de 32% en 2011 à 34% en 2014, avec des niveaux sensiblement plus élevés dans les zones rurales que dans les villes. Selon certaines informations, plus de 45% des décès d'enfants de moins de cinq ans sont dus à la malnutrition. Malgré de récentes améliorations, la prévalence du retard de croissance parmi les enfants de moins de cinq ans demeure élevée (34%) et touche plus de 0,7 million d'enfants. L'accès à une eau potable saine n'est pas encore une réalité pour 22% de la population. À l'échelon national, des politiques et des cadres stratégiques sont en place pour orienter les actions. Traduire ces politiques en actions concrètes demeure toutefois un défi.

B. Agriculture et pauvreté rurale

8. Le secteur agricole est dominé par les petits exploitants, dont le nombre est estimé à 651 000, et dont la production est destinée à répondre aux besoins de leur ménage et aux marchés; 85% d'entre eux possèdent moins de cinq hectares, et la taille de la majorité des parcelles cultivées est de un à deux hectares. La majeure partie des petits exploitants pratique une agriculture à forte intensité de main-d'œuvre, et n'utilise que peu de technologies modernes ou d'intrants améliorés. Les systèmes d'exploitations sont très diversifiés, les pratiques culturales et d'élevage variant d'une région à l'autre du pays. La culture la plus courante est celle du maïs, pratiquée par 85% des paysans. Les autres productions agricoles sont le manioc, l'igname, le riz, le sorgho et les légumes. Suivant les estimations, 11% seulement des paysans pratiquent la culture du coton, la principale culture de rente du pays. L'élevage est une importante composante des systèmes d'exploitation, en particulier dans le nord. Environ 36% des ménages béninois pratiquent l'élevage, sous une forme ou une autre.
9. La demande alimentaire croissante, émanant des zones urbaines et de la sous-région, représente pour les petits exploitants agricoles une véritable opportunité d'amélioration de leurs revenus, à condition d'offrir de manière durable la qualité requise par le marché. Néanmoins, leur capacité de tirer parti de ces possibilités est limitée par un faisceau de contraintes parmi lesquelles: i) la faible productivité due à la dégradation des sols et à l'usage limité de technologies modernes; ii) la dépendance à l'égard de la production en conditions pluviales, qui a pour résultat des risques de production, des surplus saisonniers et des prix moins élevés; iii) le manque d'accès à des services de conseil agricole; iv) le manque de crédit, en particulier de financement à moyen et long termes; v) des marchés peu profonds et un accès limité au marché, du fait de la médiocrité de l'infrastructure de

¹ Voir <http://www.worldbank.org/en/country/benin/overview>.

² Voir "Les tendances de la pauvreté au Bénin sur la période 2007-2015" de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique.

marché et de l'information sur le marché; et vi) l'insuffisance de l'organisation qui permettrait aux agriculteurs de réaliser des économies d'échelle et de renforcer leur pouvoir de négociation.

10. Changements climatiques. Les contraintes pesant sur la performance du secteur agricole sont encore aggravées par les effets négatifs des changements climatiques. La désertification des terres agricoles, dans le nord, a été accélérée par des sécheresses périodiques. Le pays a perdu 59% de son couvert forestier, conséquence de pratiques agricoles incontrôlées et de brûlis depuis les années 1980. On prévoit, d'ici à 2030, une augmentation moyenne de la température de 1,3°C pour l'ensemble du pays. Dans les zones côtières, caractérisées par un régime bimodal de précipitations, les projections montrent: i) une diminution des précipitations durant la saison des pluies, mais une légère augmentation de la pluviométrie aux marges de la saison des pluies; ii) une augmentation des journées "chaudes" pendant une saison sèche de plus courte durée; et iii) une réduction de la durée moyenne des périodes de sécheresse.
11. Alors que ces changements sont associés à une augmentation projetée des rendements des principales cultures, on s'attend également à des sécheresses plus sévères, à des inondations et des pluies intenses, et à un décalage de la saison des pluies. La violence des précipitations et les inondations peuvent menacer les cultures des basses terres en particulier, ainsi que l'infrastructure rurale essentielle, alors que la hausse des températures se traduira par une augmentation des besoins en eau des cultures et de l'incidence des maladies et des ravageurs – comme en témoigne l'apparition au Bénin, en 2016, de la chenille légionnaire. L'impact d'ensemble de ces changements aura pour effet probable d'accroître les niveaux de vulnérabilité déjà élevés dans les zones rurales.

C. Contexte politique et institutionnel

12. Le PAG table sur l'agriculture comme levier principal de la croissance économique. Pour permettre à l'agriculture de jouer son rôle, le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a publié en 2017 son Plan stratégique de développement du secteur agricole 2025 (PSDSA) et le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle 2017-2021 qui l'accompagne, mettant l'accent, entre autres, sur: i) l'amélioration de l'agriculture; ii) la promotion de normes et de règles, ainsi que la consultation entre les acteurs des filières; iii) le renforcement de la résilience des petits exploitants agricoles face aux changements climatiques et à l'insécurité alimentaire, en particulier des groupes les plus vulnérables; iv) l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole au sein du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et au-delà; et v) la mise en place de mécanismes adaptés de financement et d'assurance pour les petits agriculteurs, en particulier les femmes et les jeunes, ainsi que pour les petites et moyennes entreprises (PME) rurales.
13. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement béninois a délibérément choisi une approche consistant à encourager une série de filières comprenant à la fois des cultures à forte valeur marchande (ananas, anacarde et légumes) et des cultures conventionnelles (manioc, maïs et riz). Avec un budget total de 2,8 milliards d'USD pour la période 2017-2025 dont 44% devraient être investis par le secteur privé, les partenariats public-privé constituent selon les prévisions une importante source de financement pour le plan d'investissement.

D. Principaux risques aux niveaux du pays, du secteur et du programme

14. Les risques et les mesures d'atténuation associées sont résumés dans le tableau ci-dessous.

<i>Risque</i>	<i>Niveau du risque</i>	<i>Stratégie d'atténuation</i>
Politique: changements importants sur le plan des politiques nationales, rendant nécessaire une réorientation des activités du projet	Faible	Veiller à prendre connaissance en temps réel des changements dans les politiques, et maintenir une approche proactive pour assurer la contribution aux priorités des politiques et l'adaptation des projets aux nouvelles politiques
Gestion du projet: faiblesse de la culture de gestion axée sur les résultats	Élevé	Le FIDA appuiera une approche programmatique de la gestion (Programme cadre des interventions du FIDA en milieu rural au Bénin ProCar), et coopérera avec le gouvernement pour recruter les meilleurs candidats et veiller à la rétention des agents performants
Gouvernance: faiblesse de la gouvernance compromettant l'exécution du projet	Élevé	Le FIDA collaborera étroitement avec les organismes publics concernés et appuiera les comités de pilotage des projets
Reproduction à plus grande échelle: le FIDA n'est pas en mesure de tirer parti de son expérience pour éclairer le PAG	Moyen	Mobiliser les partenariats, documenter les données probantes sur les résultats obtenus, et investir dans la gestion des savoirs et la participation à l'élaboration des politiques, aux niveaux des projets et des programmes
Climat: les chocs et la fréquence accrue des inondations/sécheresses augmentent le risque de production et compromettent les processus de commercialisation agricole	Faible	Promouvoir les techniques agricoles intelligentes face au climat, l'assurance agricole et la diversification des sources de revenu

II. Enseignements et résultats précédents

15. Depuis 1978, le FIDA a financé 12 projets au Bénin d'une valeur totale de 172,7 millions d'USD, apportant des avantages directs à 418 400 ménages. Les projets appuyés par le FIDA ont investi dans les technologies agricoles, la commercialisation agricole et le développement des filières. Ils ont aussi appuyé les organisations villageoises, et notamment les associations de services financiers (ASF). Deux projets sont actuellement en cours d'exécution: i) le Projet d'appui à la promotion de services financiers ruraux adaptés (PAPSFRA), qui vise à étendre des services financiers durables spécialement adaptés aux besoins des petits exploitants agricoles; et ii) le Projet d'appui au développement du maraîchage (PADMAR), qui met l'accent sur le renforcement des capacités de tous les acteurs participant aux filières des cultures maraîchères.
16. La dernière en date des évaluations du programme de pays a été conduite en 2004. Il est toutefois possible, sur la base des autoévaluations du FIDA, de mettre en lumière les expériences et enseignements essentiels. De manière générale, au cours de la période couverte par le précédent COSOP (2011-2015), la performance du programme de pays a été adéquate. Pris individuellement, les projets ont été généralement jugés satisfaisants ou marginalement satisfaisants dans la plupart des domaines d'exécution et des domaines d'impact, même si leur succès a été moindre sur le plan de la durabilité institutionnelle. Des activités hors-prêts ont également été menées dans une certaine mesure, dans lesquelles le FIDA a participé à des consultations entre donateurs reposant sur les contraintes auxquelles font face les petits exploitants agricoles et les petits entrepreneurs, afin d'établir des partenariats stratégiques avec des organismes gouvernementaux et des partenaires du développement partageant la même vision dans plusieurs domaines clés, et favoriser la recherche d'occasions de partage des savoirs.

17. Plusieurs facteurs institutionnels ont eu une incidence sur la rapidité et la performance des opérations financées par le FIDA au Bénin. Les trois principaux facteurs sont les suivants: a) la longueur des procédures de ratification des projets par le Parlement. Dans ce cas, des mesures seront prises en vue d'une coordination avec d'autres donateurs accordant un financement à des conditions favorables afin d'exercer une influence aussi bien sur le pouvoir exécutif que sur le pouvoir législatif pour accélérer le processus de ratification; b) la longueur et la complexité des procédures nationales de passation des marchés, qui retardent l'exécution. Il faudra, pour aborder ce problème, utiliser une approche se développant sur deux axes, comprenant une meilleure planification par l'équipe chargée du programme et une coordination avec d'autres donateurs pour coopérer avec le gouvernement afin d'agir collectivement pour identifier et supprimer les goulets d'étranglement; et c) les retards dans la mise à disposition des fonds de contrepartie. Les futures interventions financées par le FIDA devront limiter le financement des pouvoirs publics aux droits et taxes. La mise en place, en 2016, d'une équipe unique chargée de gérer tous les projets, le Programme cadre des interventions du FIDA en milieu rural au Bénin (ProCar), a pour objectif d'améliorer la performance sur le plan de l'exécution en harmonisant les approches, en offrant des services communs comme le suivi-évaluation (S-E), la gestion des savoirs et la passation des marchés, en favorisant les synergies et en facilitant la concertation sur les politiques. Le maintien de personnel compétent au sein du ProCaR sera essentiel pour en accroître encore l'efficacité.
18. L'exécution des programmes et projets financés par le FIDA a permis de tirer les enseignements fondamentaux suivants:
- a) Ciblage géographique: la dispersion géographique des projets se traduit par des activités inefficaces et coûteuses de coordination et de suivi sur le terrain, en limitant ainsi la performance et l'impact. Il conviendra de limiter la couverture géographique des futurs projets à des zones de forte concentration de groupes cibles;
 - b) Ciblage social: il est nécessaire, pour assurer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes et leur permettre de faire entendre leur voix dans le processus décisionnel, d'élaborer des stratégies clairement énoncées pour l'égalité des sexes et pour la jeunesse, fondées sur une analyse socio-économique approfondie, et également d'inclure dans l'équipe de gestion du projet des compétences dans ces deux domaines;
 - c) Axer les activités du projet sur la production sans porter l'attention nécessaire aux acteurs en aval – négociants, grossistes et transformateurs – ne peut que créer des surplus sur le marché et des effets dissuasifs, qui sont des obstacles à la réduction de la pauvreté. Les futurs projets devront adopter une approche holistique pour le traitement des problèmes auxquels sont confrontés les acteurs des filières, afin d'optimiser l'impact sur les petits exploitants agricoles;
 - d) Il est essentiel d'axer les activités des projets sur l'organisation des petits agriculteurs, de manière à regrouper non seulement leur demande d'intrants, mais aussi l'offre de leur production sur le marché afin de réaliser des économies d'échelle et de favoriser leur pouvoir de négociation sur les marchés des intrants comme sur les marchés de produits. Des organisations paysannes (OP) fonctionnant de manière efficace constituent aussi le moyen le plus rentable d'atteindre leurs membres et de leur fournir des services. Le renforcement de ces OP exige un engagement à long terme, bien au-delà de la durée de vie d'un seul projet;
 - e) Pendant plus de 20 ans, le FIDA a appuyé les ASF afin d'améliorer l'accès des petits exploitants agricoles à des services financiers adaptés. Les ASF ont été mises en place dans l'ensemble du pays, et une organisation nationale faîtière

a été transformée en institution financière placée sous l'autorité de la Banque centrale des pays d'Afrique de l'Ouest. Cette évolution s'est traduite par une disponibilité accrue de crédit agricole à court terme, bien que les ASF aient rencontré moins de succès dans le développement de services financiers à moyen et à long terme, en raison de l'absence de plans d'entreprise rationnels et du caractère risqué des activités agricoles. Il sera important, à cet effet, d'œuvrer avec des prestataires de services compétents, qui pourront non seulement aider les bénéficiaires à réaliser de bons plans d'entreprise mais aussi les ASF à analyser ces plans. Par ailleurs, il devient de plus en plus nécessaire d'atténuer les risques de l'agriculture grâce à un programme d'assurance;

- f) Les changements climatiques n'avaient pas été pris en considération dans la conception et l'exécution des projets antérieurs, faisant des investissements dans l'agriculture une activité risquée. Il faut donc, pour atténuer ce risque, prêter davantage attention à l'agriculture intelligente face au climat et à l'assurance agricole, afin d'établir un climat de confiance entre les petits exploitants agricoles, les négociants, les transformateurs et les institutions financières;
- g) Dans l'ensemble, la performance des projets a été insuffisante sur le plan du développement de systèmes efficaces de S-E, lesquels n'ont pas été utilisés comme outils de gestion. L'expérience récente a pourtant montré qu'un système de S-E simple, facile à utiliser et d'un bon rapport coût-efficacité peut constituer un outil puissant capable de fournir, en temps voulu, des informations fiables sur les progrès physiques et financiers, rendant possible l'adoption de mesures d'atténuation et correctives pour améliorer la performance des projets.

III. Objectifs stratégiques

19. L'avantage comparatif du FIDA. Le gouvernement compte sur l'agriculture pour atteindre les objectifs du PAG. Le programme financé par le FIDA peut, dans cette perspective, constituer une précieuse ressource pour le gouvernement. En mobilisant des financements supplémentaires auprès d'autres partenaires du développement lorsque cela est possible, les ressources du FIDA contribueront aux investissements requis par le PAG et par le Plan national d'investissements agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le FIDA peut aussi apporter des savoirs et des approches éprouvées pour faciliter l'exécution du programme. Le FIDA possède une vaste expérience du secteur des petites exploitations agricoles au Bénin. Certains des domaines spécifiques dans lesquels le FIDA a acquis son expérience et ses savoirs sont d'une pertinence immédiate pour le PAG/PSDSA: stratégies adaptées et testées pour accroître la productivité des petits exploitants; focalisation sur les marchés pour stimuler une transformation inclusive du monde rural, et pour encourager la participation des petits exploitants agricoles aux divers stades des filières; renforcement des institutions rurales comme les organisations paysannes et les ASF; et enseignements tirés sur la manière de cibler l'appui à différents groupes de populations rurales. Le FIDA est considéré comme un partenaire fiable et de confiance du gouvernement, apportant des ressources financières, son expérience et ses compétences pour soutenir la mise en œuvre du PAG en faveur des pauvres.
20. Objectifs stratégiques. Le COSOP est conçu pour appuyer le gouvernement dans la concrétisation de sa vision pour le secteur agricole, telle qu'elle est exprimée dans le PSDSA, qui est de «faire du secteur agricole béninois, un secteur dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du

pays». Le COSOP a pour but de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la résilience, des ménages ruraux vulnérables. Deux objectifs stratégiques contribueront à atteindre ce but.

Objectif stratégique 1 (OS1)

21. Amélioration durable de la capacité productive, de la résilience face aux changements climatiques, et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales vulnérables. L'OS1 vise à faciliter l'accès aux intrants et aux services agricoles pour accroître durablement les rendements et la production. Il vise également à améliorer la qualité des produits et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La réalisation de l'OS1 passera par la mise en œuvre d'approches du ciblage et de meilleurs systèmes de S-E afin d'améliorer la performance du projet. En faisant participer les organisations paysannes, les interventions favoriseront l'inclusion des petits exploitants agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes. Une attention particulière sera portée au renforcement des capacités technique, organisationnelle et de gestion des organisations paysannes, pour s'assurer qu'elles soient en mesure de remplir leurs tâches, par exemple de faciliter l'accès des producteurs à: i) des intrants agricoles de grande qualité; ii) des méthodes résilientes de production; iii) des partenariats commerciaux; iv) un meilleur développement économique local; et v) des informations sur la consommation alimentaire et la nutrition. Deux projets notamment contribuent à la réalisation de l'OS1: le PAPSFRA, un projet en cours axé sur les services financiers ruraux, et le PADMAR, qui concentre son intervention sur la solution des problèmes que rencontrent les petits producteurs maraîchers. Plus focalisé sur la production du manioc, du maïs et du riz, le Projet d'appui au développement agricole et à l'accès aux marchés (PADAAM), dont la présentation au Conseil d'administration est prévue pour septembre 2018, contribuera également à l'OS1.

Objectif stratégique 2 (OS2)

22. Amélioration de l'accès aux marchés de la production agricole. L'OS2 vise à faire en sorte que les petits exploitants agricoles aient accès aux marchés des produits et qu'ils soient compétitifs en termes de prix et de qualité. Une attention particulière sera apportée à la formation dans les domaines de la conservation, de l'entreposage et de la transformation, en fonction de la demande du marché national et régional. Une infrastructure de marché sera mise en place afin de faciliter les ventes. Les parties prenantes seront formées au développement et à l'organisation des filières. On prévoit, en conséquence, que les échanges commerciaux s'épanouiront entre différents acteurs, et qu'ils garantiront que la demande du marché stimule la production. Afin de susciter un intérêt accru pour le développement des filières entre les petits agriculteurs, et en particulier les femmes et les jeunes, les projets PADMAR et PADAAM renforceront les organisations paysannes et les PME actives dans le secteur de la production agricole.
23. Liaisons avec les Objectifs de développement durable (ODD). Par le biais de ce COSOP, le FIDA contribuera principalement à la réalisation de l'ODD1 ("Pas de pauvreté") et l'ODD2 ("Faim Zéro"), ainsi que de l'ODD5 ("Égalité des sexes"), l'ODD8 ("Travail décent et croissance économique"), l'ODD10 ("Inégalités réduites") et l'ODD13 ("Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques"). Le programme de pays est également aligné sur les trois objectifs stratégiques du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025.

IV. Résultats durables

A. Ciblage et problématique hommes-femmes

24. Ciblage géographique. Du fait de l'exécution en cours du projet PAPSFRA, la portée des interventions que conduira le FIDA au titre du nouveau COSOP demeurera nationale. Toutefois, les activités futures se concentreront sur la zone plus restreinte ciblée par le PADMAR. En particulier, le nouveau projet PADAAM sera

exécuté dans la zone du PADMAR afin de renforcer la complémentarité et l'apprentissage entre les projets financés par le FIDA. L'interaction entre les petits exploitants agricoles participant à la fois au PADMAR (maraîchage) et au PADAAM (culture en amidon) contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones cibles.

25. Groupes cibles. Les groupes cibles du FIDA comprennent les petits exploitants agricoles et les PME en activité dans des filières choisies³. Des efforts particuliers seront déployés pour garantir la participation des femmes et des jeunes, deux groupes qui risqueraient d'être marginalisés s'ils ne bénéficiaient pas de mesures spécifiques. Les femmes, sur qui repose pourtant l'essentiel de la production agricole, demeurent plus vulnérables, étant donné qu'elles ont moins accès aux actifs tels que l'éducation, le capital et les ressources naturelles, les technologies et l'information. Si elles en ont la possibilité, les femmes jouent un rôle important dans la gestion des ressources et l'adaptation aux changements climatiques. Elles participent également à la transformation et la conservation des produits, et ont par conséquent un rôle essentiel dans la qualité des aliments disponibles sur les marchés des produits. Elles peuvent aussi jouer un rôle clé dans l'amélioration de l'état nutritionnel de tous les membres du ménage. Les jeunes et les PME seront ciblés en vue de la création d'activités génératrices de revenus, afin de réduire le chômage.
26. Par ailleurs, tous les acteurs, en amont comme en aval de ces filières, tireront des avantages des investissements du FIDA. Des critères seront définis pour l'identification des groupes cibles dans chaque zone, et chacun de ces groupes cibles sera ensuite classé dans une catégorie, afin de faciliter leur suivi et d'apprécier leur évolution d'une catégorie à une autre.

B. Reproduction à plus grande échelle

27. Le COSOP poursuivra l'approche proactive du FIDA en matière de reproduction à plus grande échelle. Le PADAAM sera conçu dans la perspective d'une reproduction ultérieure des approches réussies à plus grande échelle. En ce qui concerne les projets en cours, les missions d'appui à l'exécution conduites par le FIDA recenseront les résultats positifs offrant des possibilités de reproduction à plus grande échelle. L'un des exemples les plus significatifs relevés à ce jour dans le programme de pays a été la mise en place des ASF qui ont permis aux petits exploitants agricoles de bénéficier de services financiers, bien qu'il ne s'agisse principalement que de prêts à court terme. Le programme financé par le FIDA continuera à consolider et accroître la durabilité des ASF. Il explorera avec le secteur bancaire les possibilités d'apporter un appui aux ASF, afin que banques et associations puissent agir de concert au service des populations rurales. Un programme pilote sera lancé dans le domaine de l'assurance agricole et sera, en cas de succès, reproduit à plus grande échelle pour réduire les risques dans le secteur de l'agriculture et contribuer à garantir le financement à moyen et long termes.

C. Participation à l'élaboration des politiques

28. Dans le domaine de la participation à l'élaboration des politiques, le FIDA se concentrera sur les domaines pouvant contribuer à la réalisation des OS proposés, et présentant un intérêt pour la politique et la stratégie du gouvernement, en particulier celle du PAG et du Plan national d'adaptation aux changements climatiques. Il favorisera l'intégration des modèles et pratiques élaborés avec succès dans le cadre de projets d'investissement, afin d'éclairer les politiques nationales et appuyer leur application à plus grande échelle. Les domaines prioritaires spécifiques que choisira le FIDA pour sa participation à l'élaboration des politiques comprendront probablement: i) la politique et la stratégie de financement de

³ Les filières sont choisies sur la base de critères parmi lesquels leur importance pour les segments les plus pauvres de la société (en particulier les femmes et les jeunes pauvres), l'existence d'un marché viable et d'un potentiel de croissance de la filière, et leur inclusion parmi les 13 filières prioritaires du gouvernement.

l'agriculture et l'appui à l'opérationnalisation du Fonds national de développement agricole; ii) la promotion d'un contexte favorable au développement de l'assurance agricole pour réduire au minimum le risque du secteur; et iii) les politiques commerciales concernant les importations de riz, notamment les droits d'importation instaurés par les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, pour accroître la compétitivité du riz produit localement tout en maintenant les prix de ce dernier à un niveau abordable pour les consommateurs urbains.

29. En coopération avec d'autres donateurs, en particulier la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque mondiale et l'Union européenne, le FIDA participera aussi à la concertation sur les politiques avec le Gouvernement béninois pour supprimer les goulets d'étranglement dans les systèmes publics de passation des marchés et le long processus de ratification retardant la mise en œuvre.
30. Le directeur dans le pays du FIDA, dont la base est prévue dans la région, jouera un rôle primordial dans le renforcement de la participation du FIDA à l'élaboration des politiques, et consacrera davantage de temps à apporter un appui efficace au partage des savoirs et à la concertation sur les politiques.

D. Ressources naturelles et changements climatiques

31. Le Bénin est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques, en raison de sa dépendance à l'égard des ressources naturelles et de son agriculture principalement pluviale, tributaire d'une météorologie de plus en plus imprévisible. Depuis plus de 20 ans, le Bénin souffre des changements survenus dans les régimes de précipitations, souffre des saisons des pluies tardives et des épisodes fréquents de sécheresse et d'interruption des pluies durant les campagnes agricoles, phénomènes compromettant la productivité agricole. Le Bénin a élaboré un Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques, et un projet de Plan national d'adaptation aux changements climatiques a été préparé avec l'appui de l'Agence allemande de coopération internationale.
32. La résilience face aux changements climatiques recoupera l'ensemble des activités et fera l'objet d'une analyse afin d'en évaluer les effets sur les petits exploitants agricoles vulnérables. Le FIDA s'associera à d'autres partenaires du développement pour appuyer la mise en œuvre du Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques, et en particulier les mesures visant à répondre aux problèmes auxquels sont confrontés ces petits exploitants agricoles vulnérables. Le plan d'action encouragera les méthodes de production résilientes aux changements climatiques et la gestion durable des ressources naturelles. En outre, les travaux d'infrastructure seront précédés d'une étude environnementale, sociale et climatique pour en évaluer l'impact.
33. Compte tenu de l'augmentation des risques liés aux changements climatiques, le COSOP prévoit des activités visant à atténuer ces derniers grâce à des mesures de prévention, qui seront mises en œuvre avec d'autres partenaires techniques et financiers, ainsi qu'avec les services publics, pour garantir une meilleure complémentarité et une synergie des activités.

E. Agriculture et développement rural sensibles aux enjeux nutritionnels

34. La malnutrition est un grave problème au Bénin, en particulier dans les zones rurales. Le plan stratégique du gouvernement place la nutrition au cœur de ses activités et vise à la placer au centre des activités dans les communautés rurales et urbaines.
35. Le COSOP apportera une contribution au plan du gouvernement en matière nutritionnelle par le biais des activités suivantes: i) promotion de la culture de produits riches en éléments nutritifs, spécialement dans les communautés où la malnutrition est sévère; ii) encouragement à la diversification de la production

agricole; iii) promotion de l'éducation nutritionnelle et de l'accès à l'information sur la nutrition – en mettant particulièrement l'accent sur les femmes; iv) promotion de la transformation des produits alimentaires pour améliorer la qualité nutritionnelle au sien de la filière; et v) appui à la formation du personnel des services de conseil agricole aux questions concernant la nutrition.

V. Réussite de la mise en œuvre

A. Cadre de financement

36. Le cadre de financement du présent COSOP est déterminé par le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), comme le montre en résumé le tableau 1 ci-dessous. Ce COSOP couvrira les deux cycles du SAFP, 2016-2018 et 2019-2021. Les allocations du Bénin s'élèvent à 33,3 millions d'USD pour la période 2016-2018 et sont estimées à 35 millions d'USD pour la période 2019-2021. Un financement complémentaire sera recherché auprès d'autres donateurs, parmi lesquels le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international, la BAfD et la Banque ouest-africaine de développement.

Tableau 1

Calcul des allocations SAFP pour la première année du COSOP

<i>Indicateurs</i>	<i>COSOP, année 1</i>
Note relative à la performance du secteur rural en 2015	3,83
Risque de portefeuille en 2017	6,00
Évaluation de la performance du pays	4,50
Allocation annuelle 2018 (en USD)	11 360 986

Tableau 2

Relations entre les indicateurs de performance et la note du pays

<i>Scénario de financement</i>	<i>Note PAR (+/- 1)</i>	<i>Note de performance du secteur rural (+/- 0,3)</i>	<i>Variation en pourcentage de la note SAFP du pays par rapport à l'hypothèse de base</i>
Hypothèse basse	4	3,5	-22
Hypothèse de base	5	3,8	0
Hypothèse haute	6	4,1	23

B. Suivi-évaluation

37. Le cadre de résultats du COSOP comprend des indicateurs d'effet mesurables, étroitement alignés sur la réalisation des objectifs du PSDSA. Tous les projets rendront compte des indicateurs du cadre de résultats du COSOP au niveau des effets et des produits. Les données contenues dans les rapports seront ventilées par sexe et par âge. L'actuel système unifié de S-E du ProCar sera encore développé et renforcé, et pleinement lié à celui du MAEP pour le suivi du cadre de résultats du COSOP.
38. Les réunions annuelles d'examen des résultats du COSOP et les réunions dans le pays de l'équipe de gestion du programme de pays évalueront les progrès réalisés par rapport aux effets attendus, en tireront des enseignements et formuleront des recommandations pour l'amélioration de la performance de toutes les activités de prêts et les activités hors-prêts appuyées par le FIDA. Un examen des résultats du COSOP sera entrepris par le bureau de pays du Fonds en 2020 afin d'évaluer les progrès accomplis, tirer des enseignements et procéder aux éventuels ajustements nécessaires à mi-parcours de la stratégie et du cadre de résultats en réaction à des changements imprévus dans les priorités du pays. Un examen à l'achèvement du COSOP sera conduit en 2022.

C. Gestion des savoirs

39. Les activités de gestion des savoirs auront pour objectif principal de constituer une base crédible de savoir-faire concrets et applicables permettant d'améliorer les résultats et la performance du programme de pays, et de reproduire à plus grande échelle les réussites. Elles serviront également de base pour relier l'expérience du projet, les enseignements tirés et les données concrètes à la participation à l'élaboration des politiques. Dans ce contexte, la documentation relative aux pratiques et modèles réussis exige un travail d'analyse qui s'appuiera sur les données disponibles dans le système de S-E. Il existe par conséquent un lien direct entre le S-E et la gestion des savoirs. Les examens à mi-parcours et à l'achèvement du COSOP constitueront d'importantes occasions d'apprentissage pour les activités de gestion des savoirs.
40. Les pratiques et modèles réussis seront bien documentés, largement diffusés au moyen de divers outils et canaux de communication, et partagés avec les parties prenantes, ce qui aidera le programme financé par le FIDA à développer efficacement ses partenariats, à conduire ses activités de communication et de plaider, et à entreprendre une concertation sur les politiques. Des notes d'apprentissage seront élaborées à propos des principales interventions, en particulier sur le développement des filières, la finance rurale et la résilience face aux changements climatiques. Elles seront diffusées au gouvernement, au secteur privé, à la société civile et à d'autres donateurs pour apporter des éléments utiles aux débats sur les politiques.

D. Partenariats

41. Le FIDA continuera à renforcer son partenariat avec les principales parties prenantes pour concourir à la réalisation de ses objectifs stratégiques et améliorer sa performance dans le pays. Le FIDA s'attachera à poursuivre sa coopération avec les partenaires clés suivants: le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, le Ministère du plan et du développement, le Ministère du cadre de vie et du développement durable, le Ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale et l'Institut national des recherches agricoles du Bénin, le Conseil national de l'alimentation et de la nutrition, l'Office national d'appui à la sécurité alimentaire, la Plateforme nationale des organisations paysannes et des producteurs agricoles du Bénin, les partenaires du développement – BAfD, Banque mondiale, Agence allemande de coopération internationale, Coopération belge, AfricaRice, AfricaSeeds, Institut international d'agriculture tropicale et le système des Nations Unies –, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et les universités.

E. Innovations

42. Les innovations seront identifiées durant les processus de conception et d'exécution des projets, mais également grâce aux partenariats et aux synergies ayant un éventail d'institutions au cours de l'exécution. Par le biais de la gestion des savoirs et de la communication, et de la concertation sur les politiques, le FIDA reproduira à plus grande échelle les bonnes pratiques résultant de ces partenariats et de ces synergies.

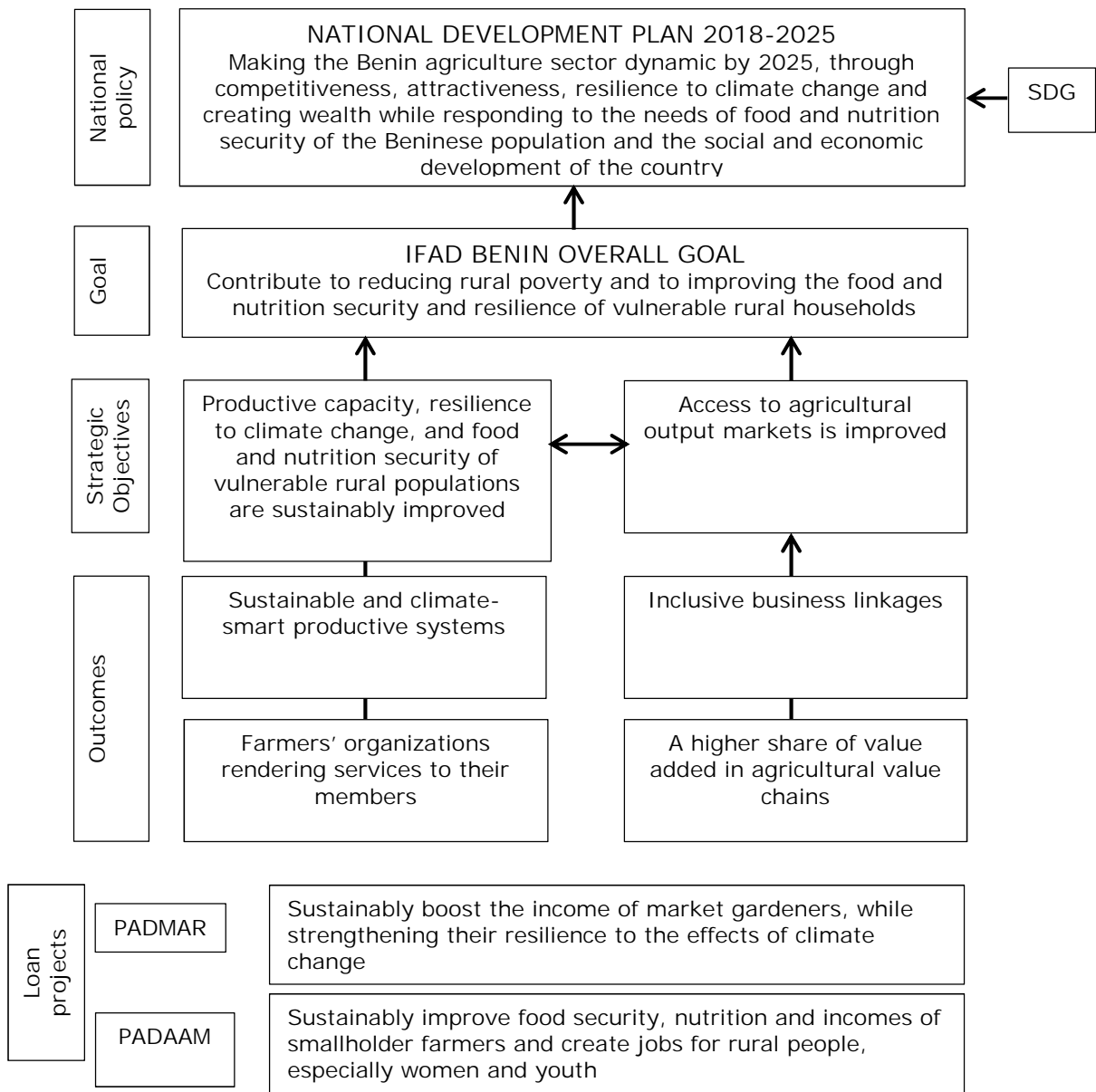
F. Coopération Sud-Sud et triangulaire

43. La coopération Sud-Sud et triangulaire prendra diverses formes: i) partage des savoirs par le biais de visites d'échange et de participation à des missions communes entre les programmes conduits dans différents pays, en particulier le Nigéria et le Sénégal, dans lesquels les investissements du FIDA portent sur des

approches inclusives et favorables aux pauvres, sur l'inclusion des jeunes et sur les stratégies de désengagement; ii) développement de relations commerciales entre différents pays le long des filières, et spécifiquement avec le Nigéria et le Niger; et iii) organisation d'ateliers régionaux portant sur des questions thématiques clés.

44. Le projet PADAAM jouera le rôle de vecteur pour la reproduction à plus grande échelle des technologies permettant des économies de main-d'œuvre mises au point par l'Institut international d'agriculture tropicale dans le cadre de ses travaux sur le manioc et le maïs dans divers pays africains, en particulier au Bénin et au Nigéria, chacun pouvant tirer profit des expériences de l'autre. Il explorera aussi les résultats positifs obtenus par le Programme de développement des filières en cours au Nigéria pour le manioc et le riz, l'agriculture contractuelle et les liaisons commerciales fondées sur des normes figurant parmi les initiatives clés du programme en question. Le PADAAM peut également collaborer avec plusieurs projets en cours, comme le Projet d'appui aux filières agricoles au Sénégal, ainsi que le Projet d'appui à la promotion des filières agricoles au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, tous deux mettant l'accent, entre autres, sur la production du riz.

COSOP results management framework



Country strategy alignment	Key results for RB-COSOP			Indicative lending and non-lending activities for the next 3 years
National Development Plan 2018-2025	Strategic objectives	Outcome indicators	Milestone indicators	
Within the framework of the PAG (Bénin Révélé) 2016-2021, the PSDSA and the accompanying PNIASAN focus particularly on improving food and nutrition security; improving farm level income; and building resilience to climate change	SO1: Productive capacity, resilience to climate change, food and nutrition security of vulnerable rural populations are sustainably improved	<ul style="list-style-type: none"> - 40% of persons/ households reporting adoption of new/ improved inputs, technologies or practices - 40% of persons/ households reporting adoption of environmentally sustainable and climate-resilient technologies and practices - 30% of persons/households reporting an increase in production - 30% of supported members of farmers' organization reporting new or improved services provided by their organization - 40% of persons/households reporting good dietary diversity 	<ul style="list-style-type: none"> - Number of rural producers accessing production inputs and/or technological packages - Number of persons trained in production practices and/or technologies - Number of hectares of land brought under climate-resilient management - Number of rural producers' organizations supported 	<ul style="list-style-type: none"> - Lending/investment activities: <ul style="list-style-type: none"> + PADMAR + PADAAM - Non-lending/ non-project activities: <ul style="list-style-type: none"> + Policy engagement: rural finance & land tenure + Knowledge broker on rural development
	SO2: Access to agricultural output markets is improved	<ul style="list-style-type: none"> - 30% of farmers' organizations reporting an increase in sales - 40% of farmers' organizations engaged in formal partnerships/agreements or contracts with public or private entities - Percentage of supported rural enterprises reporting an increase in profit - 40% of persons/ households reporting improved physical access to markets, processing and storage facilities 	<ul style="list-style-type: none"> - Number of supported rural producers that are members of a rural producers' organization - Number of persons trained in income-generating activities or business management - Number of market, processing or storage facilities constructed or rehabilitated 	

Agreement at completion point of last country
programme evaluation

Not available

COSOP preparation process including preparatory studies, stakeholder consultation and events | Processus de préparation du COSOP, y compris les études préparatoires, la consultation des parties prenantes et les manifestations

A. Introduction

1. L'élaboration du Programme d'options stratégiques pays (COSOP) du FIDA au Bénin, pour la période 2018-2022, a été faite sur la base d'un processus participatif et inclusif, structuré en quatre (4) principales phases à savoir : les préliminaires, l'analyse de la situation, la définition des axes stratégiques, et la finalisation du COSOP. Cet appendice résume le déroulement et présente les leçons du processus.

B. Phase préliminaire

2. La phase préliminaire avait démarré en février 2017 qui a abouti à la mise en place des conditions matérielles et institutionnelles nécessaires. Sur la base des termes de référence du processus, un consultant national avait été recruté et briefé sur le processus relatif à l'élaboration d'un COSOP.
3. Le processus a démarré avec une séance de travail avec le ProCaR qui a introduit le consultant respectivement au Ministère du plan du développement (MPD) et au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). Ces contacts préliminaires ont permis d'échanger sur l'importance, les enjeux et les grandes lignes du processus et d'obtenir l'engagement de la partie nationale. Celle-ci s'est appropriée du processus et a orienté, conseillé et puis guidé le consultant. Elle a organisé, structuré les contributions des ministères sectorielles et des autres parties prenantes. Pour ce faire, un comité de pilotage du processus a été mis en place. Il regroupe les différents acteurs clé, à savoir i) les ministères concernés (MPD, MAEP, MFE, MCVDD, MDGL, MFPTAS, MICAT), ii) les organisations paysannes et la société civile (PNOPPA et le PASCiB), iii) le secteur privé (Réseau des Chambres d'Agriculture du Bénin).
4. Une première réunion du comité de pilotage a eu lieu le 10 mars 2017 au cours de laquelle, la démarche méthodologique d'élaboration du COSOP avait été examinée et amendée, puis une feuille de route consensuelle fut adoptée.

C. Phase d'analyse de la situation

5. L'analyse de la situation a été réalisée par une revue documentaire approfondie, d'entretiens semi-structurés avec les acteurs et de consultations qui a eu lieu au cours d'une retraite de la partie nationale. Les documents consultés ont trait : i) à la situation de pauvreté au Bénin et de sécurité alimentaire et nutritionnelle, ii) aux politiques nationales et sectorielles (lutte contre la pauvreté, sécurité alimentaire et nutritionnelle, éducation, etc.), iii) au Programme d'Action du gouvernement (2017-2021), aux projets/programmes et interventions pertinentes en cours, iv) à l'UNDAF 2014-2018 et son plan d'actions, v) au cadre stratégique 2016-2025 du FIDA, et vi) aux processus relatifs aux COSOP et à d'autres documents de stratégies du FIDA.
6. Les entretiens semi-structurés ont été conduits avec les acteurs que sont : (i) L'administration publique (les ministères sectoriels, le Secrétariat Technique Permanent du Bureau d'études et d'Appui au secteur Agricole (B2A), le Conseil National de l'Alimentation et de la Nutrition, etc.) ; (ii) L'administration locale, notamment les communes et l'ANCB ; (iii) La PNOPPA et le PASCiB ; et (iv) Les Partenaires techniques et financiers et Missions Diplomatiques (FAO, PAM, projets du PNUD, Coopérations Allemande, Belge, Suisse, etc). (v) Ces entretiens avec les acteurs ont essentiellement porté sur : i) leur perception des défis en matière de

lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, ii) leurs actions en cours et en perspectives, iii) leur appréciation des interventions du FIDA au Bénin et iv) leurs suggestions d'options pertinentes d'intervention pour le FIDA au regard des défis.

7. Les données collectées à travers la recherche documentaire et les entretiens ont fait l'objet de synthèse et un document technique de référence dans le cadre de l'élaboration du COSP fut préparé à cet effet. Ce document décrit le contexte national, résume les politiques nationales et sectorielles pertinentes, fait le point de la pauvreté rurale et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et fait une synthèse des problèmes et des contraintes, de la réponse des acteurs, puis dégage les gaps et les défis ainsi que les priorités envisageables pour les interventions du FIDA au Bénin.
8. Une retraite de la partie nationale fut organisée du 28 au 30 mars 2017 à Grand Popo. Cette retraite qui a regroupé outre les membres du comité de pilotage, les cadres du ProCaR, les bénéficiaires et d'autres structures partenaires, a permis d'examiner et d'amender le document technique de travail, puis d'affiner les stratégies alternatives envisageables pour les interventions du FIDA au Bénin. Une attention particulière fut accordée sur les aspects concernant les défis, les gaps, les opportunités, les bonnes pratiques, les leçons tirées et les avantages comparatifs du FIDA.

D. Phase de définition des axes stratégiques

9. La définition des axes stratégiques a été faite lors de la retraite de la partie nationale. Au regard des défis et des gaps, il a été question de réfléchir sur les changements souhaités. Les aspects qui se sont dégagés concernent l'accès aux terres et aux aménagements appropriés, l'accès au financement adapté, le renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles pour un meilleur accès de leurs membres au conseil agricole sur les filières agricoles, l'accroissement de la production agricole, la valorisation des produits des filières en vue de la facilitation de la mise en marché, le renforcement de la résilience des petits producteurs, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la lutte contre la pauvreté, etc. Compte tenu des avantages comparatifs du FIDA et des priorités du gouvernement, ces aspirations légitimes ont été traduites en objectifs stratégiques articulés autour de : i) l'accès aux ressources productives et ii) l'accès aux marchés pour les produits des filières agricoles. Par objectif stratégique, des interventions potentielles ont été répertoriées. La résilience aux changements climatiques, la gestion durable des ressources naturelles, le genre restent des aspects transversaux.
10. Les produits de la retraite ont été exploités par un comité restreint, composé d'un représentant du ProCaR, de deux représentants du MAEP, d'une personne ressource et du consultant.

E. Phase de finalisation du COSOP

11. Un draft zéro du COSOP a été préparé et fut d'abord soumis à l'appréciation du comité restreint. Ce draft fut ensuite restitué au cours de d 26 avril 2017 au MPD qui a connu la participation des cadres du MPD, du MAEP, du Chargé de portefeuille FIDA pour le Bénin, du point focal du FIDA au Bénin et d'un consultant du FIDA, spécialiste en administration et opérations. Les parties gouvernementales présentes ont apprécié la qualité du document présenté et se sont enfin accordées sur une feuille de route pour les prochaines étapes.
12. Un atelier de contrôle de l'arrimage du COSOP aux priorités nationales a été organisé le 16 mai 2017. En plus des cadres du MPD et du MAEP, cet atelier a enregistré la participation d'autres ministères concernés (MFPTAS en charge de la microfinance, ministère des finances, ministère de l'industrie du commerce et de l'artisanat et le

ministère en charge de la décentralisation), du secteur privé, d'un représentant des OPA, d'un représentant de la société civile et du point focal du FIDA au Bénin.

13. Le projet de COSOP soumis à l'atelier national de validation a pris en compte les observations de l'atelier de contrôle d'arrimage.

Natural resources management and climate change adaptation: Background, national policies and IFAD intervention strategies | Gestion des ressources naturelles et adaptation au changement climatique : généralités, politiques nationales et stratégies d'intervention du FIDA

I. Introduction

14. Cette note qui servira d'étude préparatoire à l'élaboration du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) du Bénin pour la période 2018-2022 permet de mieux prendre en considération les enjeux liés à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, l'amélioration de l'équité sociale dans les communautés rurales et l'identification des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Plus précisément la note s'attachera à : i) recenser les questions prioritaires dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, du social et du changement climatique ; ii) déterminer les liaisons clés entre la pauvreté rurale et l'environnement; iii) proposer des interventions qui aillent dans le sens d'une viabilité écologique et d'un développement intelligent face au climat, sur la base de l'avantage comparatif du FIDA et des politiques nationales ; et iv) évaluer la possibilité de financements ASAP, FEM ou autres fonds verts.
15. Ce travail a été mené à travers une revue documentaire qui concerne aussi bien les stratégies et politiques nationales, les travaux de recherche menés au niveau national et international, par le FIDA ou par d'autres partenaires, la revue du COSOP antérieur et des résultats/impact des précédents projets et programmes du Fonds afin d'en tirer les leçons et orienter les futurs investissements pour les années à venir.

II. Contexte national

A. Description de l'environnement physique et biologique

16. Géographie et relief. La République du Bénin est un petit pays d'Afrique occidentale situé entre 6°10' et 12°25' de latitude nord et entre 0°45' et 3°55' de longitude est. Il est bordé à l'Ouest par le Togo, à l'est par le Nigéria, et au nord par le Burkina Faso et le Niger. Il s'étend sur une bande de plus de 670 km du Golfe de Guinée au fleuve Niger sur une superficie totale de 112 760 km². Il possède une côte sur l'Océan Atlantique de 125 km et un relief peu accidenté. Le nord du pays est principalement constitué de savanes et de petites montagnes semi-arides, telles que la chaîne de l'Atacora (au nord-ouest). On y trouve également le bassin du Niger, un plateau gréseux d'altitude moyenne de 250 mètres qui couvre les bassins hydrographiques des rivières affluents au Niger (Mekrou, Alibori, Sota). Le sud du pays est constitué d'une plaine côtière basse parsemée de marécages, lacs et lagunes, notamment la basse vallée de l'Ouémé, la lagune de Porto-Novo et le lac Nokoué, une vaste zone humide de 91 600 ha. Le reste du

Figure 1 : Zones climatiques du Bénin



pays est constitué par des plateaux (terre de barre et plateau cristallin).

17. Climat. Le pays est caractérisé par trois zones climatiques (voir carte ci-dessous). Il s'agit de:
- La zone Soudanienne (9°45'-12°25'N) au nord du pays, semi-aride, caractérisée par une pluviométrie unimodale inférieure à 1000 mm et une humidité relative moyenne entre 1960 et 2000 de 54,9 % ; la température moyenne est de 27,5°C. Cette zone est constituée de sols hydromorphes, bien drainés, ce sont pour la plupart des lithosols. La végétation est principalement composée de savanes avec de petits arbres.
 - La zone Soudano-Guinéenne (7°30'- 9°45'N) au centre du pays présente une pluviométrie unimodale, de mai à octobre, avec 113 jours de pluie et une pluviométrie moyenne annuelle (1960-2000) de 900 à 1100 mm. Les températures fluctuent beaucoup avec des moyennes annuelles qui varient entre 21,2°C (moyenne des minima) et 32,5°C (moyenne des maxima), l'humidité relative étant comprise entre 45,5 % (moyenne des minima) et 87,1 % (moyenne des maxima). Les sols sont ferrugineux et de fertilité variable ; la végétation est caractérisée par une mosaïque de forêt claire, de forêt dense et de savane arbustive à arborée avec des galeries forestières.et
 - La zone Guinéenne (6°25'-7°30'N) au sud du pays. Elle est caractérisée par une pluviométrie bimodale avec une moyenne annuelle de 1200 mm ; la température moyenne varie entre 25 et 29°C et l'humidité relative entre 69 et 97 %. Les sols sont soit ferrallitiques et profonds, soit riches en vertisols, humus et minéraux.
18. Précipitations. Les moyennes annuelles varient de 700 à 1 300 mm du nord au sud réparties sur 70 à 110 jours dans l'année. Ces précipitations sont caractérisées par d'importantes variations temporelles et une répartition très différenciée entre le Sud (climat de type subéquatorial avec deux saisons des pluies de mi-avril à mi-juillet et mi-septembre à octobre) et le Nord (climat de type soudanien, avec une seule saison des pluies de juin à septembre).
19. Températures. Les températures maximales moyennes sur l'ensemble du pays varient entre 28°C et 33,5°C, avril et mai étant les mois les plus chauds, tandis que les minimales moyennes fluctuent entre 24,5°C et 27,5°C. Le taux d'humidité se situe entre 65 et 95% tandis que les valeurs moyennes de l'évapotranspiration sont comprises entre 3,7 mm et 4,8 mm par jour.
20. Sols et végétation. Les sols ferrugineux tropicaux lessivés et les sols ferrallitiques occupent environ 80% de la superficie du pays, suivis des sols hydromorphes (8%), des sols minéraux bruts (7%) et des sols vertiques (5%). La végétation du Bénin est fortement dégradée. Au Nord, on rencontre une végétation de type soudano-sahélien avec une dominance de savanes boisées. Des galeries forestières, malheureusement surexploitées, sillonnent ces savanes. Au centre, les Forêts Classées de Wari Maro, des Monts Kouffé et d'Agoua, et celles d'Ouémé Supérieur constituent un véritable complexe forestier. Vers le Sud, on rencontre des forêts résiduelles qui alternent avec des îlots de forêts décidues et semi-décidues et le palmier à huile qui occupe l'ensemble des bassins sédimentaires pratiquement jusqu'au littoral où il cède place aux cocotiers aujourd'hui disparus, et où il ne reste de la végétation primaire que quelques îlots forestiers (Forêts Classées de la Lama, forêt de Pobè, de Sakété et forêts Sacrées de Dèmè, Lokoli, Koussoukpa, etc.).
21. Hydrographie. Le Bénin est composé de 4 grands ensembles hydrogéologique : la Région du Sode, le Grès de Kandi, le bassin sédimentaire côtier et les alluvions du Niger (Bassin Voltaïen). Les zones humides du Bénin sont essentiellement concentrées dans le sud du pays et représentent environ 250 500 hectares : 2 000 ha de plans d'eau fluviaux, 205 000 ha de plaines inondables et de bas-fonds, 3 500 ha de plans d'eau, une capacité de stockage de 40 millions de m³ (dont 24 millions

de m3 pour le barrage du périmètre sucrier de Savé) et 40 000 hectares de complexes fluvio-lagunaires)⁴.

B. Description du contexte socio-économique

22. Démographie. La population totale du pays s'élève à environ 10,9 millions d'habitants en 2015, dont 56% sont des ruraux (FAOSTAT). Le taux d'accroissement démographique de 2,6% en 2015 (Banque Mondiale) est très rapide. En effet, en 20 ans la population a doublé (5,2 millions d'habitants en 1994), avec pour conséquence une pression anthropique de plus en plus forte sur les ressources naturelles. Le Bénin a une population jeune, puisque plus de la moitié de ses habitants ont moins de 18 ans. Ceux-ci ont des difficultés à s'insérer sur le marché du travail et plus de 2,7 millions d'entre eux seraient sans emploi. Le développement d'une agriculture moderne pourrait absorber une partie de cette main d'œuvre. Le pays qui compte déjà plus de 44% d'urbains s'urbanise rapidement avec un taux annuel d'urbanisation de 3,67% entre 2010 et 2015 (World Factbook), ce qui représente une opportunité pour le secteur agricole en termes de marché. La densité de la population est de 96,5 habitants/km², chiffre qui masque d'importantes disparités entre les plaines côtières méridionales surpeuplées qui accueillent les plus grandes villes du Bénin (Porto-Novo et Cotonou), le centre moyennement peuplé et le nord faiblement peuplé.
23. Pauvreté. Le Bénin reste un pays extrêmement pauvre en dépit de ses taux de croissance annuels relativement élevés. Il fait partie des pays les moins avancés (PMA). En 2015, le pays se classe 166^e sur 188 pays au niveau de l'Indice de Développement Humain et l'espérance de vie est de 59,6 ans (PNUD). La pauvreté objective monétaire s'est aggravée sur la période 2007-2015. En effet l'incidence de pauvreté est passée de 33,3% en 2007 à 36,2% en 2011 puis à 40,1% en 2015. L'écart de pauvreté mesurant la distance moyenne entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des pauvres s'est aussi creusé passant de 28,5% du seuil de pauvreté en 2007 à 45,6% en 2015. L'indice de sévérité de la pauvreté qui est une mesure de l'inégalité parmi les pauvres, est passé de 0,04 entre 2007 et 2011, à 0,12 en 2015. A l'opposé, la pauvreté objective non monétaire fondée sur un indice de richesse a connu une évolution qui contraste avec celle de la pauvreté monétaire. Elle s'est considérablement réduite, en passant de 39,8% en 2007 à 29,4% en 2015. Sur la même période, l'écart de pauvreté non monétaire est passé de 25,2% du seuil de pauvreté en 2007 à 40,2% en 2011 et à 27,4% en 2015 ; et ceci concomitamment avec une baisse des inégalités parmi les pauvres.
24. Le caractère rural de la pauvreté est persistant dans les deux dimensions avec une évolution croissante très marquée dans la sphère monétaire. On note également des disparités entre départements. Les politiques publiques mises en œuvre (gratuité de la scolarité dans le primaire, microfinance aux plus pauvres, gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes, etc.) depuis 2006 par le gouvernement n'ont pas eu les effets escomptés. Dans ce contexte, les investissements en direction des petits producteurs sont plus que jamais nécessaires pour enrayer la spirale de la pauvreté.
25. Sécurité alimentaire Bien que les indicateurs s'améliorent depuis une vingtaine d'années (accès à l'eau, malnutrition infantile, insécurité alimentaire, PIB/hab), l'insécurité alimentaire et nutritionnelle constitue encore de nos jours l'une des problématiques majeures du développement au Bénin. Environ 20% des ménages sont en insécurité alimentaire (EMICoV, 2015) et le pourcentage de ménages avec une consommation alimentaire pauvre/limite est en moyenne de 23% (AGVSAN, 2013). Les apports journaliers en énergie de ces ménages n'atteignent pas les 2400 kilocalories, norme fixée par la FAO et l'OMS.

⁴ Source : AQUASTAT, FAO.

26. D'une manière générale, la situation de la malnutrition au Bénin reste préoccupante et se pose avec acuité tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Certes, des progrès ont été enregistrés en matière d'émaciation. De 10% en 2011 (EMICoV), le taux d'émaciation modérée et sévère est ainsi tombé à 4,6% en 2014 (MICS). Cependant, 45% des décès des enfants de moins de cinq ans est dû à la malnutrition. La malnutrition chronique est passée de 32% en 2011 (EMICoV, 2011) à 34,4% en 2014 (MICS, 2014), seuil jugé critique par l'OMS. La situation est plus critique en milieu rural (35,2%) qu'en milieu urbain (25,8%) et affecte plus les garçons que les filles (EMICoV, 2011). Quant au retard de croissance sévère, sa prévalence est de 12,4% (MICS, 2014). La prévalence de l'insuffisance pondérale modérée et sévère est de 18,6% (MICS, 2014). Quant à sa forme sévère, elle est de 4,9% d'après la même source contre 4,8% en 2011 (EMICoV).
27. Ce constat fait appel à une gouvernance efficace du secteur agricole et alimentaire et à la nécessité de poursuivre des actions visant à renforcer le secteur vivrier, l'accès à des aliments nutritifs à travers le développement des filières agricoles, la promotion de l'éducation nutritionnelle, la sensibilisation et la formation des OPA en matière de conseil liés à l'alimentation, etc.
28. Genre. Les ménages dirigés par une femme sont moins touchés par la pauvreté (28 % sont pauvres, contre 38 % pour les ménages dirigés par un homme), même si les femmes sont plus vulnérables et continuent d'être pénalisées par un manque d'accès aux opportunités économiques. Elles sont aussi sous-représentées dans les postes à hautes responsabilités. Au niveau foncier, le nouveau code foncier doit faciliter l'accès des femmes à la terre, mais les décrets d'application sont toujours en préparation. Les femmes continuent d'exploiter la terre sur la base d'accords tacites.
29. Contexte politique. Le Bénin bénéficie d'un régime démocratique stable depuis le début des années 90. Le scrutin présidentiel de mars 2016 s'est soldé par la victoire de Patrice Talon. Dès le début de son mandat le nouveau gouvernement a lancé d'importantes réformes politiques et institutionnelles pour améliorer la gouvernance et la politique économique du pays. Un projet de révision de la constitution est actuellement en cours.
30. Situation économique. Bien que le Bénin soit un pays producteur de coton, son économie est en panne de croissance. Le taux moyen de croissance entre 2006 et 2015 restent inférieur au taux de croissance de 7% minimum nécessaire pour lutter durablement contre la pauvreté⁵. Néanmoins, il a enregistré l'un des taux de croissance du PIB les plus élevés parmi les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) sur la période 2011-2015 (voir figure 2⁶). En règle générale, le Bénin parvient à maintenir son taux d'inflation au-dessous de la limite de 3 % imposée par l'UEMOA. Après avoir atteint un pic de 6,8 % en décembre 2013, celle-ci a baissé à 1% en 2013 et -1,1 % en 2014.
31. Les performances économiques du Bénin restent faibles, instables et tributaires des chocs sur les marchés internationaux, des politiques économiques au Nigéria, de la pluviométrie, etc.
32. Enjeux de développement. Depuis quelques années, la population rurale, en particulier les jeunes, se rue vers les villes et fait gonfler la taille des métropoles de la côte. Certaines villes qui ne comptaient que quelques milliers d'habitants autrefois ont aujourd'hui plusieurs centaines de milliers d'habitants, pour lesquels les équipements de base n'existent pas. Paradoxalement, le pays qui doit faire face au chômage de masse des jeunes, est également confronté à la pénurie de main d'œuvre dans les campagnes, les producteurs faisant souvent appel depuis quelques années, à la main d'œuvre en provenance du Togo voisin. Les jeunes se

⁵ Perspectives économiques en Afrique, 2013. www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-de-louest/benin.

⁶ Source : perspectives économiques en Afrique. Les données de 2015 sont une estimation et celles de 2016 et 2017 sont des projections.

désintéressent du secteur agricole pour des métiers liés au commerce et au secteur des services en général. Il est donc primordial de les remobiliser dans l'agriculture.

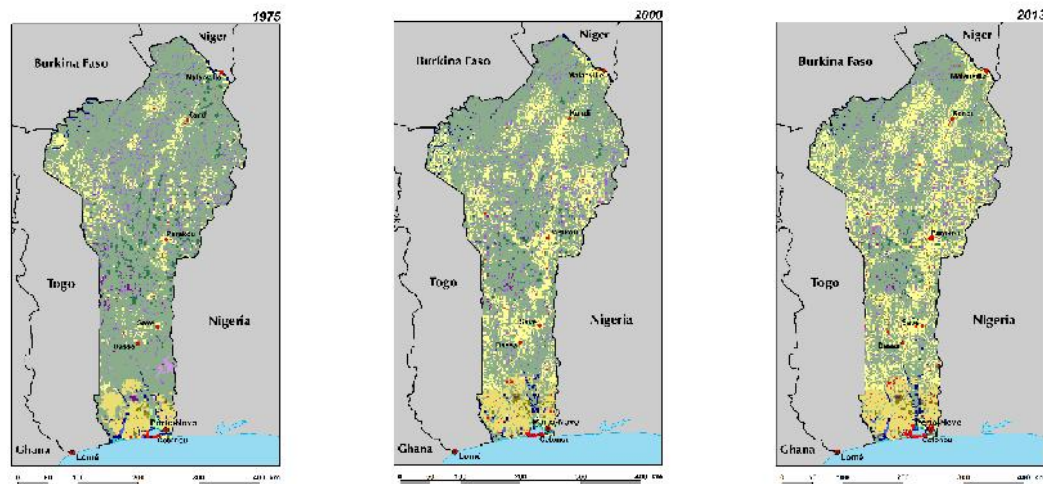
33. Le pays est aussi sensible aux fluctuations des termes de l'échange (prix du coton et du pétrole), et à la situation économique du Nigéria, puisqu'environ 80 % des importations béninoises sont destinées au marché nigérian dans le cadre d'un commerce transfrontalier informel. Par ailleurs, beaucoup de jeunes émigrent vers le Nigéria et une part importante des exportations de produits agricoles se fait en direction de ce pays, la plupart du temps de manière informelle.
34. Un autre facteur de vulnérabilité découle des conditions d'encadrement du secteur cotonnier par l'État. Le Bénin est aussi fortement exposé aux conditions météorologiques alors même que plus de 23% du PIB provient du secteur agricole et des ressources naturelles (FMI).

C. Principaux défis ayant trait à l'environnement et au changement climatique

35. Depuis plusieurs décennies, le Bénin fait face à d'importants enjeux environnementaux dus à une pression anthropique de plus en plus forte (surtout dans le sud), à la pauvreté généralisée, à l'inadéquation entre la consommation des ressources et leur rythme de renouvellement et à la faible prise en compte de l'environnement dans les plans et programmes sectoriels. Le Bénin possède également une faible maîtrise des risques climatiques et des catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, etc.).
36. Déforestation. Une des manifestations les plus visibles de la dégradation de l'environnement est le recul du couvert végétal au rythme de 50 000 ha de forêts défrichées par an pour l'agriculture, l'élevage, et les besoins en bois de feu (FAO, 2010). Entre 1990 et 2015 la surface forestière du pays a diminué de plus de 25% (Banque Mondiale, FAO) ; en 1990 les forêts occupaient encore plus de 50% du territoire, ce chiffre ne s'élève plus qu'à 38% en 2015. L'agriculture itinérante sur brûlis, encore pratiquée par plus de 70% des paysans en 2005, et l'abattage avec l'incinération systématique des pieds des arbres, suppriment toute possibilité de régénération. La carbonisation dans les forêts récemment colonisées est pratiquée de manière incontrôlée pour répondre à la demande énergétique des ménages qui utilisent à 80% le bois de feu comme source d'énergie. Les feux de brousse tardifs sont également pratiqués et constituent une menace particulièrement grave pour tous les écosystèmes forestiers du pays.
37. La dégradation ou la perte de la couverture forestière dans les bassins versants, ont des conséquences désastreuses : i) la perte des services environnementaux ; ii) la forte croissance de l'érosion extrême ; iii) une augmentation du ruissellement qui limite l'infiltration de l'eau dans le sol avec pour conséquence la réduction des volumes d'eau disponible pour l'agriculture, l'élevage et les besoins domestiques ; et iv) une importante destruction de la biodiversité. Le sol est ainsi exposé à une forte érosion hydrique et éolienne⁷ qui entraîne à terme un appauvrissement des terres.

⁷ Le couvert végétal est le facteur le plus important d'érosion puisque celle-ci passe de 1 à plus de 1 000 tonnes lorsque le couvert végétal d'une parcelle diminue de 100 % à 0 % selon la FAO.

Figure 4 : Evolution du couvert végétal entre 1975 et 2013



Source : US geological survey-EROS

38. Problèmes liés à la gestion de l'eau. Le comblement des plans et cours d'eau pose un problème de disponibilité des ressources en eau et diminue la capacité de régénération halieutique. On note également une baisse généralisée de la qualité des eaux. Le pays fait également face à une érosion côtière et une dégradation très poussée des zones humides et des pêcheries avec la disparition de la mangrove et du réseau de lagunes côtières avec la perte d'habitats écologiques et l'extinction des espèces vivantes, la salinisation et l'appauvrissement des sols. La mauvaise utilisation d'intrants destinés à des filières non alimentaires (coton) par les producteurs de cultures alimentaires (car très largement distribués et subventionnés), pose d'importants problèmes de pollution des nappes et des sols ainsi que de santé humaine (résidus toxiques de pesticides dans les aliments, exposition des producteurs qui n'utilisent pas de protection et ne stockent pas les produits correctement).
39. Mauvaise gestion des pâturages. Une mauvaise gestion des pâturages et le passage de transhumants (également venus des pays voisins) augmentent les taux de charge qui entraînent un surpâturage et une dégradation des ressources pastorales. Ils gagnent parfois les aires protégées et une concurrence tend à se créer entre agriculteurs et éleveurs. La pratique de l'élevage transhumant cause des dommages importants comme l'émondage abusif des essences fourragères, le surpâturage, le piétinement et le tassement. A terme ces menaces risquent d'entraîner un dysfonctionnement des bassins versants, une baisse des rendements agricoles et issus de l'élevage, qui impacteront de manière durable les niveaux de sécurité alimentaire et les sources de revenus des populations rurales.
40. Changement climatique. L'évolution du climat impacte négativement l'économie du pays qui repose essentiellement sur l'agriculture. Les conséquences socio-environnementales sont déjà très importantes. Le rendement agricole qui est déjà faible dépend maintenant d'un système climatique complexe et de l'interaction de ce système avec les défis socio-politiques (comme la gouvernance), socio-économiques (la pauvreté endémique, l'accès limité aux capitaux et aux marchés internationaux), environnementaux (forte dégradation de l'écosystème, catastrophes naturelles) et une forte urbanisation.
41. Faiblesse des capacités humaines et institutionnelles. Les moyens pour assurer la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique sont restreints et les outils de gestion rationnelle de l'environnement et de la diversité biologique sont

insuffisants. A cause de l'ignorance et de la pauvreté, les messages de sensibilisation, les efforts de formation sont difficilement perçus, compris et mis en pratique car les taux d'alphabétisation et le niveau de formation de la majorité de la population sont faibles. Le faible pouvoir d'achat dont dispose la majorité de la population limite les actions en faveur de la protection de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique. Le non-respect de la réglementation en vigueur, notamment des lois, codes et règlements porte atteinte à la gestion des ressources naturelles, l'environnement et au changement climatique (ex: feux de brousse, coupe de bois sauvage, assèchement des zones humides, divagation du bétail, etc.) sachant que cette même réglementation n'offre pas d'alternatives aux populations qui dépendent étroitement de ces ressources pour survivre. La prise en compte du savoir-faire et des valeurs endogènes n'est également pas suffisante.

42. Le pays doit aussi faire face à une méconnaissance importante de l'état de ses ressources et de leur évolution avec une insuffisance de données relatives à la gestion des ressources naturelles renouvelables, une connaissance limitée des zones humides et une inadéquation des liens entre la dynamique démographique, les besoins et les disponibilités en ressources exploitables. Il existe encore trop peu d'inventaires, de plans d'aménagement et les moyens tant humains que matériels sont trop faibles pour pouvoir exécuter les travaux préparatoires à toute exploitation rationnelle.

D. Rôle des ressources naturelles dans les moyens d'existence

43. L'agriculture est la première source de richesse du Bénin. Plus de 70% des 10,9 millions de Béninois gagnent leur vie grâce à l'agriculture, celle-ci représente environ un tiers du PIB, 75% des recettes d'exportation et 15% des recettes de l'Etat. Les terres arables représentent environ 24% du territoire pour une superficie de 24 000 km² (Banque Mondiale, FAO). Les zones de bas-fonds irrigables sont estimées à 200 000 ha. Cependant l'irrigation est encore très peu développée avec une superficie irriguée de l'ordre de 10 000 à 12 000 ha (FAO, Banque Mondiale). Le nombre d'exploitation est estimé à 500 000. La taille moyenne de l'exploitation familiale est de 1,7 ha pour sept personnes, 34% des exploitations couvrent moins de 1 ha et seuls 5% des exploitations du Sud et 20% de celles du Nord disposent de plus de 5 ha. Les revenus et la productivité sont faibles.
44. Coton. C'est la plus importante culture commerciale du Bénin. Il contribue à hauteur de 35% aux recettes d'exportation du pays, représente 90% des exportations agricoles et fournit un revenu à près de 3 millions de personnes. Toutefois, la productivité et la rentabilité du coton ont baissé ces dernières années, avec une production record de 427 000 tonnes en 2004/2005 et d'environ 260 000 tonnes en 2015. L'ananas (150 000 t en 2015), la noix de cajou (121 000 t en 2011) et le palmier à huile (144 000 en 2011) constituent les autres filières d'importance pour le pays.
45. Les principales productions vivrières (maïs, manioc, sorgho/ mil, igname, niébé et arachide) permettent de couvrir globalement les besoins alimentaires, mais restent encore largement en deçà des potentialités offertes par les conditions écologiques du pays.
46. Riz. C'est un produit très consommé par la population, de 30 à 45 kg de riz blanc par an et habitant. La production de riz paddy est de l'ordre de 234 000 tonnes en 2014 (FAOSTAT), mais les besoins sont bien supérieurs, ce qui nécessite des importations massives en provenance des pays d'Asie. Le volume des importations est estimé entre 200 000 et 400 000 tonnes. La riziculture est essentiellement pratiquée par de petits exploitants familiaux. Les superficies moyennes par exploitant demeurent inférieures à 1 ha.
47. Elevage. Il représente environ 17% du PIB agricole, il est essentiellement situé dans le nord bien qu'il tend progressivement à se déplacer vers le centre et le sud du

pays. Il est constitué en grande partie de ruminants (bovins, ovins et caprins). Bien qu'en plein essor, il demeure insuffisant pour faire face aux besoins. Les importations de produits congelés en provenance de l'Union européenne représentent aussi une très forte concurrence. La plupart des éleveurs sont d'origine peulh et pratique la transhumance mais sont de plus en plus nombreux à devenir agro-éleveurs.

48. Production halieutique. Elle s'est élevée à environ 43 800 tonnes en 2014 dont 14 100 tonnes de pêche maritime et 29 700 tonnes de pêche continentale⁸. Bien qu'élevée, la production halieutique ne couvre pas les besoins nationaux estimés à 90 000 tonnes⁹. Le Bénin doit avoir recours aux importations pour satisfaire la demande croissante des populations. La pêche maritime est pour l'essentiel pratiquée par environ 5 000 artisans pêcheurs, la pêche industrielle représentant à peine 4 % des prises. La pêche continentale est beaucoup plus développée. Elle est pratiquée par 50 000 pêcheurs dans les cours d'eau, et surtout dans les nombreux lacs et lagunes dont dispose le pays. Le poisson constitue la source de protéines animales la plus importante dans l'alimentation de la population en général et celle du sud en particulier.
49. Bois de feu. Dans tout le pays, le bois de feu (80,3%) et le charbon de bois (13,4%) sont exploités pour satisfaire les besoins en énergie des populations vulnérables, source d'une partie de la déforestation auquel le pays est confronté. Le Bénin n'est pas producteur de pétrole et dépend des importations (principalement depuis le Nigéria voisin), qui entraînent parfois des pénuries de carburant.

E. Incidences observées et anticipées du changement climatique pour les secteurs clés de l'agriculture et du développement rural

50. Tendances récentes. Le climat du Bénin se caractérise par une très forte variabilité inter annuelle et inter décennale. On détecte deux tendances majeures sur la dernière décennie (voir carte FIDA/PAM ci-dessous) : i) des précipitations stables ou en hausse sur la majorité du pays, mais quelques zones sur le Centre Est et le Nord qui se sont asséchées ; et ii) des inondations fréquentes enregistrées à la frontière avec le Niger ainsi que sur les parties australes du Zou, de l'Ouémé et du Couffo.
51. Précipitations. Comme les précipitations annuelles sont très variables sur les échelles de temps inter-annuelles et inter-décennales les tendances à long terme sont difficiles à identifier. Selon les analyses du PNUD¹⁰, il n'y a aucune indication d'une tendance à long terme dans le bilan annuel des précipitations au Bénin entre 1960 et 2006, mais le bilan est ponctué par des périodes plus humides et plus sèches. La pluviométrie a diminué entre le début des années 60 et les années 80, pour ré-augmenter à nouveau. Cependant, les précipitations en avril-mai-juin ont diminué plus régulièrement tout au long de la période de 1960 à 2006, avec un taux moyen de 3,9 mm par mois (3,5%) par décennie et ces baisses sont plus fortes dans le sud du Bénin.
52. La Deuxième Communication Nationale du Bénin sur les Changements Climatiques (DCN, 2011) souligne que dans la région méridionale, les plus forts déficits ont été notés presque partout en 1977 et 1983 (années de sécheresse) tandis que les plus forts excédents pluviométriques remontent aux années 1988, 1997 et 2010 (années d'inondation). Au niveau de la région septentrionale, les années 1958, 1977 et 1983 accusent les plus forts déficits pluviométriques tandis que les années 1988 et 1998 enregistrent, dans bon nombre de localités, les plus forts excédents pluviométriques.
53. Températures. Les températures annuelles moyennes ont augmenté de 1,1°C depuis 1960, soit un taux moyen de 0,24 C par décennie. Le taux d'augmentation a

⁸ Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

⁹ Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Politiques agricoles à travers le monde, Fiche pays Bénin, 2015.

¹⁰ Profil pays publié sur : http://www.geog.ox.ac.uk/research/climate/projects/undp-cp/UNDP_reports/Benin.

été le plus rapide sur la période avril-mai-juin. La fréquence des jours « chauds » et des nuits « chaudes » a aussi augmenté de façon significative alors que la fréquence annuelle des « nuits et jours froids », a considérablement diminué depuis 1960.

54. Projections climatiques. A l’horizon 2030 la Climate Information Platform de l’Université du Cap prévoit une hausse des températures moyenne de +1,3°C sur l’ensemble du pays. Localement les tendances suivantes sont observées:
55. A Cotonou, dans la zone Guinéenne caractérisée par une pluviométrie bimodale, les projections présentent : i) de légères augmentations de pluviométrie en limite de saison des pluies - mai, avril et décembre - et une diminution d’environ 10% de la pluviométrie pour les mois de la saison des pluies - de mai à août - ; ii) une augmentation de 12 jours « chauds » mensuels au cours de la période sèche de décembre à mars ; iii) une diminution de la durée moyenne des périodes de sécheresse ; iv) un raccourcissement de la saison sèche en raison de saisons des pluies plus précoces et d’un « étalement » de la pluviométrie.

Figure 5: Pluviométrie mensuelle à l’horizon 2030 Cotonou (RCP8.5 – Université du Cap)

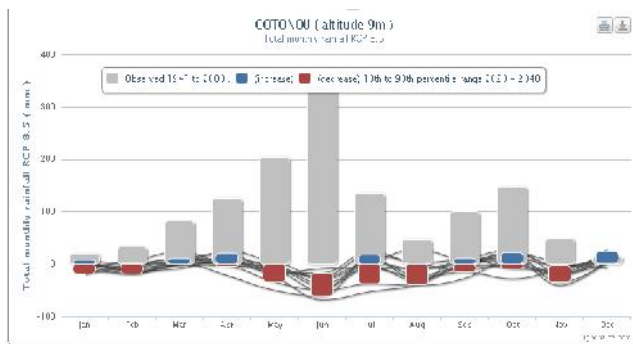


Figure 6: Nombre de jours « chauds » à l’horizon 2030 Cotonou (RCP8.5 – Université du Cap)

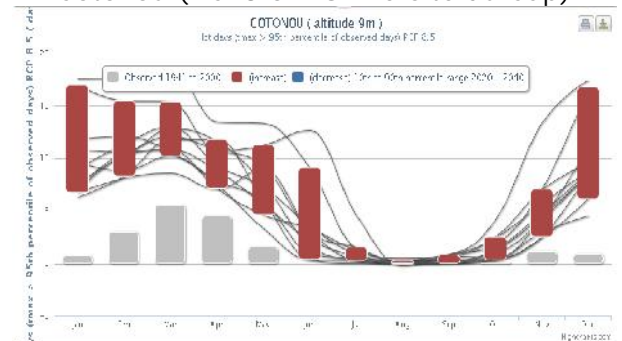
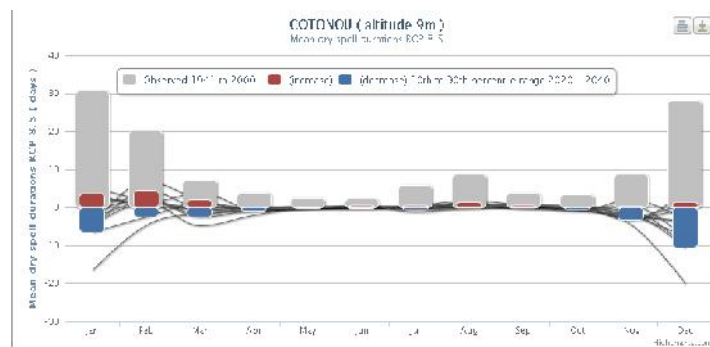


Figure 7 : Durée moyenne des périodes de sécheresse à l’horizon 2030 Cotonou (RCP8.5 – Université du Cap)



56. A Parakou, au niveau de la limite de la zone soudanienne et de la zone soudano-guinéenne caractérisées par une pluviométrie unimodale, les projections présentent : i) une augmentation de la pluviométrie et du nombre de jours de pluie aux limites de la saison des pluies en avril, septembre et octobre ; ii) une diminution de la pluviométrie et du nombre de jours de pluie de juin à août ; iii) un allongement moyen de la période sèche de 8 jours ; et iv) l’augmentation des jours « chauds » au cours de la période sèche.
57. L’ensemble de ces observations impliquent également une augmentation des événements extrêmes avec des sécheresses plus importantes, des inondations et pluies intenses ainsi qu’un décalage de la période des pluies.

Figure 8 : Pluviométrie mensuelle à l'horizon 2030 l'horizon 2030Parakou (RCP8.5 – Université du Cap)

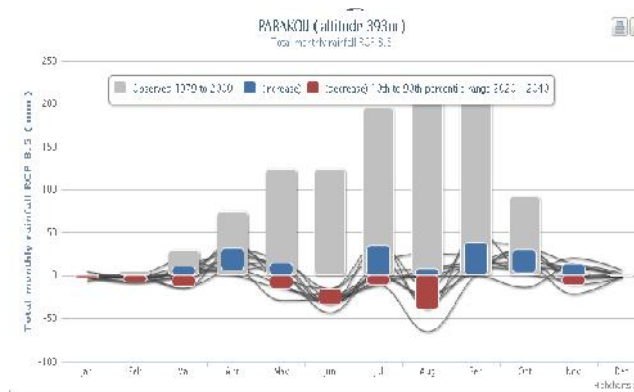


Figure 9 : Nombre de jours « chauds » à Parakou (RCP8.5 – Université du Cap)

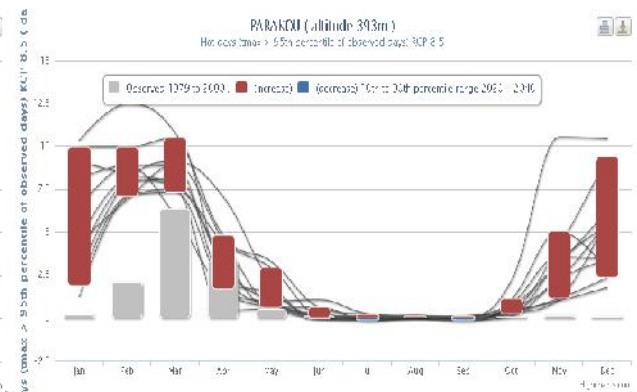
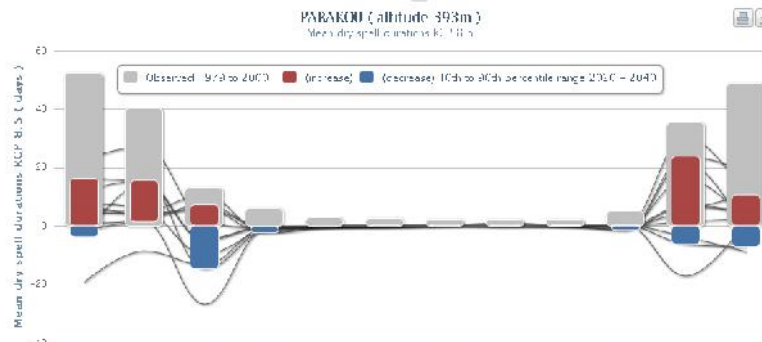


Figure 10 : Durée moyenne des périodes de sécheresse à l'horizon 2030 Parakou (RCP8.5 – Université du Cap)

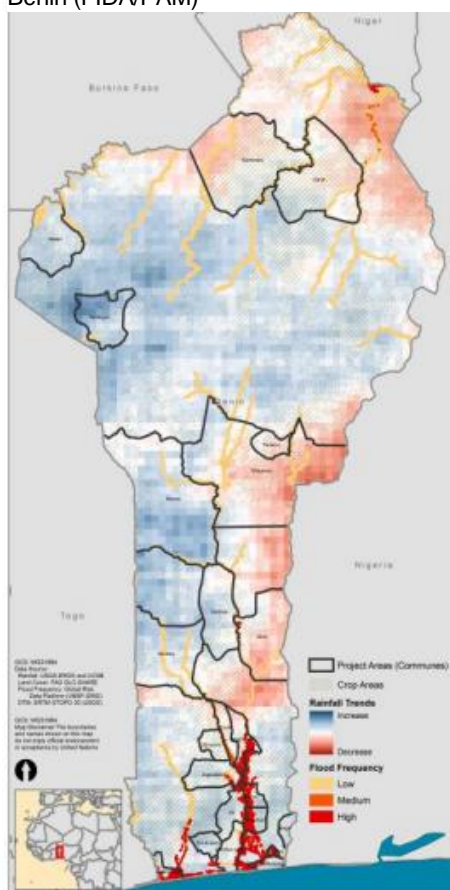


58. A l'horizon 2060, les tendances suivantes sont anticipées¹¹ : i) le maintien de la forte variabilité inter-annuelle et inter-décennale; ii) une évolution peu marquée des cumuls de précipitations, des pluies violentes qui devraient être plus fréquentes au cours de la saison humide (notamment en mai et juillet) et l'augmentation importante des risques d'inondation; iii) les précipitations qui devraient diminuer en janvier/mars et avril/juin et augmenter en juillet/septembre et octobre/décembre ; iv) une hausse des températures moyennes de 1 à 3°C à l'horizon 2060 (selon CMIP3 et 5), avec une hausse plus marquée dans le Nord du pays; v) une augmentation du nombre de nuits chaudes en juillet et septembre et des écarts de températures plus importants dans les zones côtières du Bénin; et vi) une hausse du niveau marin d'une dizaine de centimètres à horizon 2030 et de 40 à 70 cm d'ici la fin du siècle selon les scénarios.
59. Impacts sur l'agriculture. De manière globale, les niveaux de vulnérabilité sont en général moyens et parfois élevés, surtout dans le secteur de l'agriculture qui est principalement pluviale. Ces tendances ont déjà engendré au cours des trois dernières décennies de nombreux impacts comme la baisse des rendements agricoles, la perturbation des calendriers agricoles, la baisse des niveaux d'eau dans les barrages d'approvisionnement en eau potable, la prolongation de la période d'étiage et la submersion des berges. Les périodes de semis qui s'étaient généralement entre la fin mars et le mois d'avril il y a 50 ans, s'étendent aujourd'hui sur plusieurs mois. Ainsi les cultures à cycle long ne sont plus adaptées. Dans les systèmes traditionnellement les plus intensifs (Borgou, Alibori) les agriculteurs parvenaient à réaliser deux récoltes par an ce qui n'est plus toujours le cas aujourd'hui.

¹¹ Portail sur le climat de la Banque Mondiale.

60. L'élévation du niveau de la mer devrait faire remonter le biseau salé et accentuer le risque de salinisation dans certains forages, cours et nappes d'eau. Plus de 3 millions de personnes sont également exposées à la montée des eaux et à l'érosion côtière. Dans un scénario de diminution des précipitations dans le nord du pays, on peut envisager une réduction des écoulements des eaux de surface sur l'ensemble du bassin du fleuve Ouémé. La baisse sensible des précipitations à l'échelle saisonnière peut entraîner un décalage des périodes de crue au niveau du bassin du Niger.

Figure 11 : Evolution des précipitations au Bénin (FIDA/PAM)



61. Au niveau agricole, le maintien global des cumuls de précipitations avec une hausse des températures va augmenter simultanément les besoins en eau des cultures (en lien avec l'augmentation de l'ETP) et la pression en termes de maladies et de ravageurs. De plus, l'apparition de la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) en 2016 au Bénin et son expansion jusqu'en Afrique du Sud en 2017, sont des menaces très fortes sur le secteur agricole pouvant provoquer des pertes de rendements de l'ordre de 70%. La baisse des rendements du maïs est envisagée dans certaines zones agro-écologiques ainsi qu'une baisse de la productivité des ressources halieutiques (CPDN, 2015). Le risque de pluies violentes et d'inondations peut menacer le fonctionnement des filières agricoles, notamment les cultures de bas-fonds, et les infrastructures rurales (les routes, les ouvrages de génie rural, les ouvrages de franchissement et les infrastructures de stockage et de traitement des produits agricoles).

62. GES. Les émissions de GES proviennent principalement des secteurs de l'agriculture et de l'énergie dont les contributions sont estimées à 68 % et 30 % respectivement. Les émissions du secteur agricole proviennent pour plus d'un tiers des feux de brousse (36,6% selon FAOSAT).

F. Cadres stratégique, réglementaire et institutionnel

63. C'est au début des années 90 que l'environnement a commencé à devenir une préoccupation importante au Bénin. Cette prise de conscience s'est notamment traduite par l'introduction de ces questions dans la constitution, puis par l'adoption de l'Agenda 21, de la convention sur les changements climatiques, sur la diversité biologique et sur la lutte contre la désertification pour aboutir à la Loi-cadre sur l'environnement en 1999. Une stratégie de développement durable a également été élaborée en 2005 ainsi qu'une politique nationale de l'eau (2008). La politique nationale de l'environnement est encore en gestation.
64. Législation et réglementation. Le cadre législatif actuel est essentiellement composé de la loi cadre sur l'environnement (1999) et de ses textes d'application. Elle sous-tend les principes suivants : i) le pollueur doit payer ; ii) la société doit pouvoir participer à la formulation et la mise en œuvre de la politique nationale sur l'environnement ; iii) l'équité entre les générations ; et iv) la prévention des activités qui peuvent être préjudiciables à l'environnement, au moyen d'études d'impact. Elle définit les différentes procédures d'évaluation environnementale : i) les études d'impact environnemental ; ii) les vérifications environnementales ; et iii) les

audiences publiques. Ces procédures s'inspirent des pratiques ayant cours dans d'autres pays, adaptées au contexte béninois.

65. Des réglementations régissent la gestion et la protection de l'environnement notamment : i) les Normes ISO 14001, 14031 et 19011 sur le management environnemental, son évaluation et son audit ; ii) les conventions internationales que le Bénin a ratifié (conventions sur la diversité biologique, lutte contre la désertification, les changements climatiques, conventions de Bâle, Stockholm et Rotterdam, la Convention RAMSAR, les protocoles de Montréal et de Kyoto, etc.) ; et iii) les décrets n° 2001-235 portant organisation de la procédure d'étude d'impact sur l'environnement, n° 2005-437 du 22 juillet 2005 portant organisation de la procédure d'inspection environnementale, n° 2000-332 portant gestion des déchets solides, n° 2001-094 et n° 2001-109 fixant respectivement les normes de qualité de l'eau potable et des eaux résiduaires, la Loi n° 87-016 du 21 septembre 1987 portant code de l'eau ayant pour objectif, l'exploitation durable des ressources en eau, la Loi foncière et le Code forestier, et enfin la Loi sur la vaine pâture, la garde des animaux domestiques et la transhumance.
66. Changement climatique. Des stratégies et programmes d'adaptation aux changements climatiques ont été élaborés tels que le Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation aux changements climatiques, plus récemment la Stratégie de Développement Sobre en Carbone et Résilient aux Changements Climatiques et la Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN). Parmi les objectifs visés figurent : i) la résilience des systèmes de production agricoles, pour notamment assurer la sécurité alimentaire en améliorant la productivité et en évitant les pertes de production des principaux sous-secteurs de l'agriculture ; ii) la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique (de 21% d'ici 2030) et l'amélioration du potentiel de séquestration du carbone ; iii) la réduction des risques climatiques, de la vulnérabilité des communautés faces aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux maladies sensibles au climat par la mise en place de systèmes agro-météorologiques, la promotion des pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques, la mise en œuvre du Système d'Alerte Précoce, l'aménagement des bas-fonds ainsi que le développement des capacités des divers acteurs concernés.
67. Les travaux d'élaboration d'un Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) ont été lancés en mars 2017. La PNACC aura une portée de moyen/long terme et sera basée sur des études scientifiques qui permettront d'envisager des actions préventives. La coopération allemande apporte son soutien au niveau du volet scientifique jusqu'en 2019 à travers son projet d'Appuis Scientifiques aux Processus de Plans Nationaux d'Adaptation (PAS-PNA) aux changements climatiques.
68. Liens entre agriculture et environnement. En 2002, une Cellule Environnementale est créée au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ayant pour but de veiller à la prise en compte de l'environnement dans les activités agricoles. Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) adopté en 2011 indique clairement qu'une attention particulière doit être accordée au respect de l'environnement dans l'élaboration et la mise en œuvre du développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.
69. Dans cette optique, la Cellule environnementale s'est dotée depuis 2013 d'un Plan d'Action pour la prise en compte de la dimension environnementale qui sert d'instrument de travail aux acteurs du secteur agricole confrontés à la double nécessité d'améliorer la productivité agricole et de préserver l'environnement.
70. Enfin le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA à l'horizon 2025), successeur du PSRSA, présente une forte orientation sur l'adaptation aux changements climatiques, puisque 2 objectifs sur 3 (objectifs 1 et 3) prennent en compte la gestion durable des ressources et la résilience des populations.

71. Collectivités territoriales. Avec la création des communes en 2003 d'importantes prérogatives en matière de protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie leur ont été transférées, notamment la commission des affaires domaniales et environnementales et le droit de police environnementale. Au niveau départemental, un conseil de concertation et de coordination délibère du schéma directeur du territoire, des projets de développement du département, des mesures de protection de l'environnement, des forêts classées et des zones cynégétiques et arbitre les conflits intercommunaux. Dans le cadre de l'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC) de 3ème génération, une attention particulière avait été accordée pour la prise en compte de l'environnement et des changements climatiques. Ces PDC sont attendus de validation par les conseils communaux lors de leur prochaine session ordinaire prévue pour fin mars 2017.
 72. Insuffisances et besoins. Les principales barrières en matière d'environnement et d'adaptation concernent principalement le manque d'expertise technique, l'insuffisance et la qualité des données et informations sur l'évolution des ressources naturelles, des réformes institutionnelles parfois inadaptées, l'insuffisance des ressources financières, la quasi-inexistence de textes législatifs et réglementaires en matière d'adaptation aux changements climatiques, et le manque de technologies appropriées. Les besoins concernent principalement le renforcement de l'expertise technique sur les méthodologies et outils d'évaluation des impacts et de la vulnérabilité pour la formulation des réponses nécessaires et des projets / programmes spécifiques à l'adaptation, l'amélioration des capacités institutionnelles, des besoins technologiques (système de surveillance et de prévision du climat, technologies appropriées d'adaptation dans divers secteurs socio-économiques, etc.), et des ressources financières (en particulier la capacité de mobilisation).
- G. Priorités des pays et liens avec des politiques, plans et programmes (PPP) régionaux et Internationaux
73. De manière générale, le nouveau COSOP 2018-2022 doit s'aligner sur les priorités du Gouvernement béninois, le nouveau cadre stratégique du FIDA pour la période 2016-2020, s'arrimer aux 17 objectifs de développement durable (ODD) qui ont pris le pas depuis janvier 2016 aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et être en harmonie avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
 74. Au niveau régional. Le Bénin est membre de la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest), le COSOP doit donc s'aligner sur les stratégies de la CEDEAO comme l'initiative « faim zéro » visant l'éradication de la faim et de la malnutrition dans la région à l'horizon 2025 et la politique agricole régionale (ECOWAP) basée sur les orientations du NEPAD. L'ECOWAP est le cadre de référence des interventions de la région en matière de développement agricole. Lors d'un séminaire ECOWAP+10 à Dakar en novembre 2015, l'Agriculture Intelligente Face au Climat (AIC) a été adoptée comme l'une des meilleures réponses pertinentes aux acteurs agricoles face aux effets du changement Climatique. Prenant en compte les problématiques dites émergentes (commerce, nutrition, résilience, agriculture intelligente face au climat, gestion des risques) et les questions transversales (femmes, jeunes), la feuille de route définie par le NEPAD prévoit deux objectifs majeurs à travers l'élaboration des PNIA de deuxième génération. Il s'agit de : i) la transformation de l'agriculture et une croissance durable inclusive ; et ii) le renforcement de la capacité systémique pour la mise en œuvre et la production des résultats.
 75. Au niveau national. Le COSOP doit s'aligner sur le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2017-2021), le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA), la SNDD et notamment le plan d'action environnemental du Ministère de l'agriculture qui prévoient les orientations stratégiques suivantes : i) la promotion d'une agriculture, d'un élevage et d'une exploitation durable des

ressources végétales naturelles ; ii) la promotion d'une pêche responsable et durable ; et iii) une prise de conscience de l'environnement et son impact sur la vie.

76. Arrimé à la Politique Agricole Commune de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine, la Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) et au Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, le PSDSA établi à l'horizon 2025 rappelle dans ses objectifs spécifiques et axes stratégiques, la nécessité d'adapter les systèmes de production au changement climatique, la sécurisation de l'accès au foncier et la gestion durable des terres. Le document reconnaît également les contraintes socio-culturelles qui pèsent sur l'accès des femmes et des jeunes aux moyens de production.

III. Identification de l'impact, évaluation et enseignements tirés des programmes du FIDA

A. Possibilités de renforcer la résilience des moyens d'existence ruraux face au changement climatique

77. Face à la variabilité climatique, les producteurs ont su développer au fil du temps, une remarquable capacité à s'adapter aux menaces climatiques afin de réduire leur vulnérabilité ou améliorer leur résilience face à aux changements du climat par la mise en place de nouveaux systèmes de production. D'une manière générale, les stratégies suivantes sont généralement mises en œuvre :
- L'utilisation de variétés précoces, qui proviennent de zones généralement plus sèches mais qui sont aussi moins productives et parfois plus exigeantes en qualité de sol et plus vulnérables aux attaques aviaires ;
 - L'extension des zones mises en culture pour compenser la baisse des rendements due aux conditions climatiques au détriment des pâturages et surtout de l'entretien de la fertilité des sols
 - L'abandon de certaines spéculations à cycle long qui ne répondent plus au contexte climatique et l'introduction de variétés plus rustiques moins sensibles à la sécheresse et de cultures à croissance lente (manioc, igname) au détriment du maïs afin de limiter le risque de récolte nulle.
 - La mise en place de systèmes de cultures associées;
 - La mise en valeur des bas-fonds en riziculture où le maïs ne peut plus être cultivé en raison des inondations (variabilité accrue des pluies);
 - La modification du calendrier agricole (semis tardifs ou précoces)
 - Les semis multiples qui sont répétés deux ou trois fois mais encore faut-il que le producteur puisse mobiliser de la main d'œuvre supplémentaire et disposer de ressources financières et matérielles suffisantes;
 - Le reboisement;
 - Les semis à sec pratiqués par les producteurs disposant de stocks de semence car risqué en cas de pluie isolée; et
 - L'usage plus important de fertilisants chimiques.
78. L'impact de ces évolutions est variable et pas toujours favorable en termes de résultats économiques ou écologiques et engendrent parfois des pressions supplémentaires sur les ressources naturelles. Ainsi, du fait de l'extension des surfaces cultivées, on observe partout une diminution de la réserve en terres cultivables. Les superficies des jachères, même de courte durée, se réduisent et sont de plus en plus concentrées sur des terres moins fertiles. Le raccourcissement de la jachère compromet la régénération de la fertilité des sols car la production de biomasse est limitée par le manque d'eau. Certains producteurs ont progressivement mis en culture des terres marginales peu fertiles et y obtiennent des rendements médiocres. La production de charbon de bois continue d'accentuer la déforestation alors que le couvert végétal a un rôle déterminant sur le climat. L'utilisation abusive

des engrais chimiques pour accroître la production augmente les risques de pollution des nappes et des cours d'eau créant d'important problème de santé publique.

B. Comparaison des coûts et avantages des autres solutions envisageables en termes d'environnement/d'adaptation

79. L'étude des coûts et avantages n'a pas pu être réalisée compte-tenu du temps dégagé pour mener cette étude.

C. Enseignements tirés des expériences des partenaires, de l'exécution des programmes du FIDA et des COSOP précédents

80. L'évaluation du précédent COSOP (2011-2015) met en exergue plusieurs points qu'il faudra prendre en compte dans la mise en œuvre du nouveau COSOP, dont :

- L'adoption d'une stratégie sensible au genre dès le démarrage des projets pour assurer l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. La performance du portefeuille en la matière durant le précédent COSOP a été notée comme plutôt insuffisante.
- Une meilleure prise en compte des questions environnementales et climatiques dans la conception des projets. Ainsi la mission d'évaluation du précédent COSOP note comme insuffisante la prise en compte de la gestion de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique.

81. En effet, le Programme d'appui au développement rural (2005-2012) ne prévoyait aucune mesure directe ayant pour but l'amélioration de la gestion des ressources naturelles ou la protection de l'environnement et la mission d'évaluation du projet notait qu'aucune étude d'impact environnemental et social n'avait été conduite avant la mise en place des équipements et infrastructures. Le PACER (2009-2016), bien qu'ayant bénéficié d'une analyse environnementale au moment de sa conception, a fait face à d'importantes insuffisances : à la revue à mi-parcours, la mission soulignait une utilisation incontrôlée des engrais, herbicides et autres pesticides pour la riziculture et surtout pour le maraîchage, et notait qu'une formation sur l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires était indispensable (alors que ces mesures avaient déjà été préconisées dans la note d'impact environnemental). La cellule environnement du MAEP relevait également les mêmes insuffisances lors de sa mission de contrôle de 2015 notamment un manque de formation des producteurs à l'utilisation des produits phytosanitaires (quantités nécessaires, protections et stockage adéquats, etc.) pouvant mener à de graves problèmes de santé humaine et de pollution de l'eau et des sols. La cellule environnement faisait également part d'un défrichement massif sans aucune mesure de compensation et l'utilisation importante du bois énergie pour la transformation du manioc sans une politique de reboisement ;

82. La mission à mi-parcours du PACER rappelait également l'utilité de mener des études d'impact environnemental et social avant d'engager les investissements. Ainsi des problèmes de gestion des bas-fonds ont été relevés, notamment des problèmes fonciers sur certains sites qui ont mené à des conflits entre membres de groupement. Des conflits entre la commune et les gestionnaires des infrastructures ont également vu le jour, les communes en revendiquant la pleine gestion.

83. La mission d'évaluation du précédent COSOP note également qu'il n'y a pas de réelle prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les interventions malgré la réalisation récente d'une étude sur les éventuelles répercussions négatives des actions menées par le projet et les promoteurs et l'organisation d'une formation des promoteurs sur l'adaptation au changement climatique. Pourtant, le risque climatique avait été soulevé dans le cadre logique du PACER mais celui-ci n'a pas reçu l'attention nécessaire ; aucune mesure d'atténuation ou de meilleure prise en compte de ce facteur n'a vraisemblablement été prise puisque la mission de revue à mi-parcours note que les changements climatiques récurrents (grandes inondations

ou longues sécheresses) ont affecté les niveaux de production des producteurs. Ainsi les inondations survenues en 2010- 11 et 2013 ont détruit les productions de semences et de riz de consommation, entraînant une incapacité des producteurs rizières à rembourser leurs crédits.

84. Malgré cela on note tout de même la mise en place d'un certain nombre d'activités qui ont concourues ou concourent encore à la protection de l'environnement et à une meilleure gestion des ressources naturelles comme :
- La promotion des AGR et MER qui s'inscrit dans une stratégie de diversification des revenus avec pour conséquence une réduction de la pression sur les ressources naturelles ;
 - La vulgarisation de fours améliorés dans certaines activités de transformation qui nécessitent une forte consommation de bois (transformation du gari et beurre de karité) ;
 - La construction d'infrastructures d'irrigation efficaces qui permettent une meilleure gestion des ressources en eau et qui permettent une augmentation des surfaces cultivables
 - Les aménagements hydro-agricoles des bas-fonds et les forages (petits puits tubés ou à grand diamètre) qui permettent une meilleure gestion de l'eau et une extension des surfaces irriguées.
 - La vulgarisation des pratiques de rotation des cultures et de la jachère améliorante et la formation à la fabrication de compost ont permis l'amélioration de la fertilité des sols et a limité l'utilisation des engrais et pesticides. L'utilisation de motoculteurs à la place des tracteurs a protégé les zones au sol fragile ;
 - La promotion de la culture biologique et d'insecticides naturels a également été menée mais ces actions ont eu une portée limitée.
85. De manière générale, les systèmes de suivi-évaluation et les cadres logiques des interventions passées (notamment le Programme d'appui au développement rural et le PACER) ne comportaient aucun indicateur sur les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles.

IV. Recommandations visant à améliorer la capacité d'adaptation face à l'environnement et au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural

A. Analyse de l'orientation stratégique pour le COSOP

1. Dans un contexte de grands enjeux environnementaux et climatiques, le nouveau COSOP doit absolument prendre une orientation environnementale et climatique pour faire face aux priorités du Bénin quant à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, l'équité sociale rurale, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique et d'une manière beaucoup plus globale, pouvoir assurer sur le moyen long terme le développement du pays. Le Bénin est en train de perdre une grande partie de son couvert végétal à cause de la désertification et de la déforestation dus à des pratiques agricoles néfastes, à l'abattage illégal et à l'utilisation du bois de feu comme source d'énergie domestique. Les challenges à relever sont d'importance capitale et le FIDA doit absolument orienter ses interventions dans l'optique de réduire cette dégradation. Ainsi le but de cette étude est de s'assurer que ces considérations soient intégrées dans le nouveau COSOP et les nouvelles interventions du Fonds.
2. Le PADMAR qui est encore en phase démarrage a déjà pris en compte une partie de ces questions dès sa conception et bénéficiera d'ailleurs d'un financement du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne du FIDA (ASAP) à hauteur de 4,5 millions d'USD. Ainsi avec l'appui de l'ASAP, le projet ambitionne de promouvoir des mesures de protection de l'environnement, contribuant à une meilleure gestion des ressources naturelles et promouvant des stratégies d'adaptation au changement climatique comme :
 - Des alternatives économiquement viables à l'usage exclusif d'intrants synthétiques pour avec la distribution d'intrants et pesticides bio-sourcés qui permettront au-delà des considérations environnementales de réduire les impacts négatifs sur la santé humaine ;
 - Une lutte contre les ravageurs et parasites intégrée à travers la lutte mécanique, l'utilisation de plantes et pratiques insectifuges. ;
 - La formation des maraîchers, des vendeurs et des agents d'encadrement à la bonne utilisation des produits phytosanitaires, la lutte intégrée contre les ravageurs et parasites et la conduite à faible intrant synthétique.
 - La promotion de l'utilisation du compost et des engrais organiques en améliorant la production de compost, en appuyant des formations, la facilitation de l'accès aux matières premières, un rapprochement éventuel entre maraîchers et éleveurs locaux ainsi que la professionnalisation de la production de compost.
 - La mise en place d'un réseau de recherche-action et la démonstration d'innovations sur la formulation des doses d'engrais, l'évaluation de la performance des variétés maraîchères locales tolérantes au sel et des variétés à cycle court pour gérer les risques climatiques, des systèmes économes en eau avec des pompes solaires, etc. ; et
 - La réalisation d'analyses régulières de métaux lourds et résidus de pesticides sur les produits maraîchers commercialisés par les bénéficiaires afin de suivre les risques sanitaires liés à l'usage des pesticides.

B. Actions proposées

3. Le PADMAR qui fera partie des interventions concernées par le nouveau COSOP répond aux enjeux environnementaux et climatiques soulevés dans cette note ce que les projets antérieurs n'avaient pas fait, notamment à travers les éléments cités plus haut. Les prochaines interventions devront suivre le même chemin en intégrant dès leur conception des éléments clés sur la gestion de l'environnement et du changement climatique ainsi que des protocoles de suivi de ces activités. Cette prise

en compte systématique doit également être en accord et s'intégrer aux orientations nationales, comme les stratégies mises en place pour promouvoir l'utilisation d'intrants biologiques.

4. Le nouveau projet filière devra se pencher sérieusement sur la gestion efficiente des déchets agricoles, notamment liés à la transformation, un défi qui est encore entier pour le Bénin, d'autant plus de la sélection de la filière manioc pour le nouveau projet. Les précédents projets n'ont pas été préparés dans cette optique et aucune disposition vers une gestion intégrée des déchets n'avaient été mise en place. Le nouveau projet devra aussi prendre en compte les difficultés d'accès à l'eau et à l'énergie, de maintien des conditions d'hygiène et d'assainissement en mettant sur pied un suivi rapproché de ces activités avec un protocole strict à suivre par les bénéficiaires dans un contexte de faible niveau de formation et de difficulté d'accès au financement.
5. En ce qui concerne le développement de micro-projets, le nouveau projet filière devra étudier les demandes sous l'angle social, environnemental et climatique et proposer des solutions vertes au niveau : i) de la production, avec la promotion d'intrants bio-sourcés et l'introduction des techniques de conservations de l'eau et des sols (systèmes d'irrigation économes en eau, agro-écologie, cordons pierreux, systèmes d'exhaures solaires, etc.) ; ii) au niveau de la transformation à travers l'utilisation du solaire ou de fours améliorés pour réduire l'utilisation de bois de feu, la mise en place d'une gestion efficace des déchets et des rejets d'effluents dans l'environnement et le respect des règles sanitaires et environnementales dans la confection des produits ; iii) au niveau de la commercialisation avec l'implantation des infrastructures de mise en marché et de désenclavement en dehors des zones inondables, la promotion de matériaux de construction qui minimisent l'impact sur l'environnement, et la mise en place d'une politique de gestion des déchets. Une priorité devra être donnée aux groupes vulnérables (les plus pauvres, les jeunes et les femmes) à travers la mise en place d'une stratégie de ciblage bien définie et la compréhension claire des barrières à l'entrée pour ce type de groupes afin de pouvoir lever ces contraintes.
6. La prise en compte des éléments décrit ci-dessus passeront par un accompagnement des producteurs et des promoteurs dans le développement de leur projet, une sensibilisation des différents acteurs, une meilleure prise en compte des savoirs endogènes tout en promouvant des alternatives qui soient accessibles au groupe cible en termes de coût et de faisabilité.
7. Une analyse filière devra être menée sous l'angle environnemental, social et climatique pour chaque filière retenue pour évaluer les enjeux et mettre en place les bonnes stratégies pour relever ces challenges dès le démarrage des interventions et ainsi éviter les écueils des projets antérieurs.
8. Avec des incertitudes climatiques de plus en plus grande, et à l'image d'autres projets de microfinance dans la région (Burkina Faso, Mali, etc.), le PAPSFRA, qui couvrira également le nouveau COSOP, devrait travailler sur la création de produits assurantiels visant à assurer les producteurs contre les catastrophes naturelles et les pertes en récolte (exemple de l'assurance indicielle). Ces produits financiers pourraient répondre aux problèmes que rencontrent les producteurs, notamment à un endettement dû à de mauvaises récoltes et à la désaffectation du secteur agricole car trop risqué. Au niveau du FIDA, le PMR au Mali a par exemple initié un travail similaire.

C. Propositions d'activités pour accéder à l'ASAP et à d'autres sources de fonds

9. La formulation du nouveau COSOP doit se faire en étroite collaboration avec les points focaux du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Fonds Vert pour le Climat afin de discuter de possibilités de co-financement des interventions du FIDA notamment avec le GEF 7 et au niveau de l'adaptation au changement climatique, une dimension encore trop peu prise en compte au niveau sectoriel au Bénin. Ceci est encore plus vrai qu'au niveau du FIDA, les fonds ASAP sont maintenant épuisés. Il faudra attendre un éventuel ASAP II qui pourrait mettre du temps à se mettre en place.
10. Des opportunités de mobilisation de fonds existent à différents niveaux et qui ont d'ailleurs déjà été saisies par plusieurs pays de la région (Mauritanie, Mali, Tchad, Burkina Faso et Niger). Le Bénin peut prétendre à des financements similaires en ce qui concerne la promotion :
 - des chaînes de valeur résilientes au climat : sélection des filières, type de production, infrastructures résilientes au climat (routes, système d'irrigation, entrepôt, magasins, etc.) ;
 - des énergies propres : sources d'énergie alternatives (solaire, éolien, biogaz), technologies d'économie d'énergie, etc. ;
 - des systèmes d'information sur le climat : systèmes d'alerte précoce, assurance contre les risques climatiques, services d'information sur le climat ;
 - une gestion de l'eau durable : gestion des bassins et des cours d'eau, gestion de l'eau intégrée de l'eau, augmentation de l'agriculture irriguée, Entrepôts, marchés
 - Gestion des sols intégrée : agriculture de conservation, agriculture biologique, gestion intégrée des nuisibles, restauration de la biodiversité des sols, gestion durable des terres, etc.

D. Proposition d'un mécanisme de suivi et de retour d'information

11. Une batterie d'indicateurs sur les dimensions sociales, environnementales et climatiques est inscrite depuis 2014 dans le système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA (SYGRI)¹². Ces indicateurs devront être utilisés autant que possible au niveau des interventions mais aussi dans le cadre de gestion des résultats du nouveau COSOP. Cette note recommande donc qu'un certain nombre d'indicateurs soient retenus dans le suivi de la réalisation des objectifs du COSOP et que des passerelles soient constituées pendant l'élaboration du COSOP pour que l'information transite des projets et programmes du FIDA vers le programme pays et le siège du FIDA mais aussi en direction des systèmes de suivi sectoriels (notamment le ministère de l'agriculture et le ministère en charge de l'environnement) et nationaux.

¹² Liste d'indicateurs disponible sur : <https://www.ifad.org/documents/10180/1966274c-d2b9-494e-b029-7ffd4cdbea75>.

Country at a glance

	2011	2012	2013	2014	2015
Population, total	9,779,391.0	10,049,792.0	10,322,232.0	10,598,482.0	10,879,829.0
Population growth (annual %)	2.8	2.7	2.7	2.6	2.6
Surface area (sq. km)	114,760.0	114,760.0	114,760.0	114,760.0	114,760.0
Population density (people per sq. km of land area)	86.7	89.1	91.5	94.0	96.5
Poverty headcount ratio at national poverty lines (% of population)	36.2
Poverty headcount ratio at \$1.90 a day (2011 PPP) (% of population)	53.1
GNI, Atlas method (current US\$)	7,558,644,846.9	7,982,923,106.6	8,915,031,215.3	9,541,939,264.6	9,160,109,801.0
GNI per capita, Atlas method (current US\$)	770.0	790.0	860.0	900.0	840.0
GNI, PPP (current international \$)	17,192,949,487.5	18,237,863,587.0	19,878,501,474.6	21,547,590,378.1	22,303,596,293.2
GNI per capita, PPP (current international \$)	1,760.0	1,810.0	1,930.0	2,030.0	2,050.0
Income share held by lowest 20%	6.1
Life expectancy at birth, total (years)	58.9	59.1	59.3	59.5	..
Fertility rate, total (births per woman)	5.0	4.9	4.8	4.8	..
Adolescent fertility rate (births per 1,000 women ages 15-19)	93.2	90.2	87.4	84.6	81.8
Contraceptive prevalence, any methods (% of women ages 15-49)	..	12.9	..	17.9	..
Births attended by skilled health staff (% of total)	..	84.1	..	77.2	..
Mortality rate, under-5 (per 1,000 live births)	109.3	107.0	104.8	102.1	99.5
Prevalence of underweight, weight for age (% of children under 5)	18.0	..
Immunization, measles (% of children ages 12-23 months)	70.0	75.0	68.0	68.0	75.0
Primary completion rate, total (% of relevant age group)	69.5	70.5	75.7	76.3	..
Gross enrollment ratio, primary, both sexes (%)	118.6	122.8	124.3	125.6	..
Gross enrolment ratio, secondary, both sexes (%)	47.7	..	54.2	54.4	..
School enrollment, primary and secondary (gross), gender parity index (GPI)	0.8	..	0.8	0.8	..
Prevalence of HIV, total (% of population ages 15-49)	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1
Forest area (sq. km)	45,110.0	44,610.0	44,110.0	43,610.0	43,110.0
Terrestrial and marine protected areas (% of total territorial area)	22.3	..
Annual freshwater withdrawals, total (% of internal resources)	1.3	..
Improved water source (% of population with access)	75.3	76.2	77.0	77.8	77.9
Improved sanitation facilities (% of population with access)	17.8	18.4	19.0	19.6	19.7
Urban population growth	3.8	3.7	3.7	3.6	3.6

	2011	2012	2013	2014	2015
(annual %)					
Energy use (kg of oil equivalent per capita)	384.3	388.5	393.4
CO2 emissions (metric tons per capita)	0.5	0.5	0.6
Electric power consumption (kWh per capita)
GDP (current US\$)	7,814,081,155.6	8,152,554,487.3	9,156,748,441.4	9,707,432,015.6	8,290,986,804.5
GDP growth (annual %)	3.0	4.8	7.2	6.4	2.1
Inflation, GDP deflator (annual %)	3.7	7.7	1.4	-0.2	0.1
Agriculture, value added (% of GDP)	25.6	25.1	24.1	24.3	25.3
Industry, value added (% of GDP)	24.2	22.7	23.6	23.5	23.2
Services, etc., value added (% of GDP)	50.1	52.2	52.3	52.2	51.4
Exports of goods and services (% of GDP)	21.4	24.6	28.2	32.1	28.2
Imports of goods and services (% of GDP)	34.2	35.1	41.3	44.5	39.8
Gross capital formation (% of GDP)	24.1	22.6	27.8	28.6	26.0
Revenue, excluding grants (% of GDP)	16.2	15.7	16.7
Time required to start a business (days)	32.5	29.5	18.5	12.5	12.5
Domestic credit provided by financial sector (% of GDP)	21.0	19.1	19.8	21.3	20.9
Tax revenue (% of GDP)	14.8	14.4	15.4
Military expenditure (% of GDP)	..	1.0	0.9	1.0	1.1
Mobile cellular subscriptions (per 100 people)	79.4	83.7	93.3	81.7	85.6
Internet users (per 100 people)	4.1	4.5	4.9	6.0	6.8
High-technology exports (% of manufactured exports)	0.4	3.1	1.2	4.1	0.9
Overall level of statistical capacity (scale 0 - 100)	58.9	57.8	66.7	65.6	66.7
Merchandise trade (% of GDP)	45.3	46.4	54.5	65.8	61.0
Net barter terms of trade index (2000 = 100)	125.2	115.4	112.8	113.1	105.7
External debt stocks, total (DOD, current US\$)	1,868,559,000.0	2,059,616,000.0	2,013,672,000.0	2,045,144,000.0	2,179,153,000.0
Total debt service (% of exports of goods, services and primary income)	4.0	4.3	3.4	2.6	3.6
Net migration	..	-10,000.0
Personal remittances, received (current US\$)	171,960,451.4	207,775,439.4	248,729,820.8	304,253,965.5	304,253,965.5
Foreign direct investment, net inflows (BoP, current US\$)	161,091,309.0	281,564,661.1	360,240,965.3	405,197,656.0	229,253,140.6
Net official development assistance and official aid received (current US\$)	672,710,000.0	508,910,000.0	659,920,000.0	600,450,000.0	..

Concept Note

Republic of Benin: Agricultural Development and Market Access Support Project (PADAAM – Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès aux Marchés)

A. Possible geographic area of intervention and target groups

1. Target Value Chains. Taking into account experiences and Benin's national priorities, the Agricultural Development and Market Access Support Project (PADAAM) will focus its attention on the cassava, maize and rice crops. These crops were selected on the basis of the following criteria: (i) they are staple food crops produced by vulnerable smallholder farmers, particularly women and youths; (ii) they complement well vegetables to improved household food and nutrition; (iii) they are among the 13 priority value chains identified in the Programme of Actions of the Government; and (iv) growth potential in terms of on-farm productivity, value addition and incomes for rural populations. PADAAM is expected to reach directly 35000 households.
2. Geographic Targeting. PADAAM will target the southern agro-ecological belt consisting of the following Departments: Atlantique, Couffo, Littoral, Mono, Oueme, Plateau and Zou. This targeting decision is based on (i) the need to concentrate efforts to enhance impact; and (ii) complement the activities of the Market Gardening Development Support Project (PADMAR); and (ii) the existence of market outlets.
3. Target Group. In each region and in line with new government policies, the project will target smallholder farmers and small-scale downstream actors, particularly women and youths, to offer them employment and economic opportunities, as well as integrate them in the national economic fabric. Farmers will receive production, processing and marketing support through their organizations. Some actors involved in off-farm activities (repairs, equipment manufacturing, small-scale transportation using tricycles to move crops from production areas) will also be supported. Overall, PADAAM will target (i) youths from family farms with limited access to land, (ii) youths and unemployed high-school graduates who have a business project, (iii) women and youth associations and cooperatives, and (iv) young members of associations who are already involved in income-generating activities. The production support will draw on the experience of PADMAR. Support to post-harvest activities will include the introduction of proven conservation, processing and packaging techniques, as well as the strengthening of Small and Medium Enterprises (SMEs), particularly those managed by women and youths.
4. Gender and Youth Strategy. PADAAM will adopt a strategy for gender inclusion within vulnerable groups. To this end, the selection of micro-projects will give priority to women and youth working in targeted value chains. At least 40% of PADAAM's beneficiaries will be women and an additional 30% will be female and male youth (ages 15 to 35). During project inception, a socio-economic analysis will be carried out to ensure that both women and men have equal access to PADAAM benefits. For targeted youth, the project will promote on and off-farm enterprises along the target value chains. PADAAM will promote and support sustainable, remunerative employment opportunities for both female and male youths through a youth incubator approach - entailing that they will be accompanied for a limited time and become service providers along the targeted value chains when necessary.
5. The project's results indicators will be disaggregated by gender, age and socio-economic status.
6. Nutrition. The targeted crops will complement vegetables produced in the project area. PADAAM will focus its attention on the processing and storage of the commodities. It will sensitize and educate households, particularly women, in

culinary activities and the need to diversify food consumption so as to promote better nutrition.

7. South-South and Triangular Cooperation. PADAAM will promote SSTC through partners including: (i) the Songhai Centre - in Benin and Nigéria - for youth training in agribusiness; and (ii) IITA's technical support for youth agribusiness incubators. It will also build on the experience of other IFAD-funded projects in the region, such as PADFA in Senegal, PADFA in Cote d'Ivoire and PAPFA in Burkina. It will also draw on successful initiatives funded by other bilateral and multilateral organizations, particularly the Rome-based UN agencies.

B. Justification and rationale

8. Aligned with the IFAD Strategic Framework 2016-2025, PADAAM aims to contribute to the achievement of the objectives of the Strategic Plan for Agricultural Development (Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole - PSDSA) which include, among other things, (i) increasing the production and productivity of value chains; (ii) improving access to markets; (iii) enhancing the resilience of rural populations; and (iv) strengthening the governance of natural resources. To achieve these objectives, PSDSA relies on thirteen value chains including high value crops (vegetables, pineapple and cashew), conventional crops (cassava, maize and rice). As the IFAD-funded PADMAR is focusing on vegetables, PADAAM will concentrate on the conventional value chains.
9. PADAAM's Theory of Change (ToC) is based on enabling smallholder farmers, particularly women and youths, involved in the targeted crops to access agricultural inputs, services and advisory services in order to improve their food security and nutrition, foster their resilience to climate change and other external shocks, as well as increase their incomes through better market access.

C. Key Project Objectives

10. PADAAM's overall goal is to contribute to the reduction of rural poverty among men and women in the project's target areas by including them in diversified and profitable value chains. PADAAM's development objective is to sustainably improve food security, nutrition and incomes of smallholder farmers, especially women and youth. This objective will be achieved through: (i) facilitating smallholder access to inputs and quality advisory services; (ii) developing irrigation and market infrastructure; (iii) supporting investments in processing and marketing; (iv) strengthening the capacity of farmers' and professional organizations professional to efficiently deliver services to their members, and (v) facilitate contract between farmers' organizations (FOs) and other downstream actors.

D. Scaling up

11. The project will consolidate, improve and replicate learning from good practices extracted from the ongoing and concluded IFAD investments in Benin.
12. Proven approaches, good practices and validated technologies will be scaled up as and when there is demand and favourable conditions. This would be done through the densification of PADAAM interventions to reach out more beneficiaries as well as through other projects financed by other donors under the leadership of the Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries. This will include operating through Fos with strengthened capacity in procuring productive inputs to smallholders. Furthermore, private sectors, especially value chain actors (i.e., OM) have already started financing the expansion and scaling up of some best practices, in particular the provision of improved inputs (fertilizers and seeds) to FOs. In addition, PADAAM will test and promote climate resilient practices through various support measures such as access to improved and short-cycle seeds; integrated soil and water management; and conservation agriculture.

E. Ownership, Harmonization and Alignment

13. PADAAM is perfectly aligned with Benin's national priorities as defined by the Government's Programme of Action section on agriculture (PAG-2017-2021) and is also fully consistent with PSDSA's objectives. PADAAM's approach is in line with: (i) the national plans for decentralization and de-concentration, and (ii) the national strategies for climate change adaptation. Beyond alignment to government policies, the approach is in sync with the three strategic objectives of IFAD's 2016-2025 Strategic Framework and contributes to SDGs 1, 2, 5, 8, 10, 13 and 15.
14. Harmonization among national priorities and IFAD-funded projects will be progressively strengthened by continuing the use of the well-established steering committees that includes staff from key ministries (agriculture, finance, planning and development), the Department of Microfinance and FOs. The project will explore opportunities to collaborate with other initiatives that support food and nutrition security, income generation and employment creation—especially for youth and women. PADAAM will seek partnership with (i) the World Food Programme under its Purchase for Progress Programme (P4P) designed to connect smallholder farmers to markets; (ii) FAO to benefit from its technical capacity in the area of on-farm productivity enhancement and adaptation to climate change; and (iii) the Songhai Centre spearheading the incubation programme. It will also partner with projects/programmes funded by World Bank, UNDP, the Belgian Technical Cooperation. Other potential partnerships with the private sector will be identified during the project design phase.

F. Components and activities

15. PADAAM includes two operational components and one component for coordination. The two technical components are: (i) Improving agricultural productivity and production; and (ii) strengthening value chain organizations and support to value addition. The coordination component includes financial management, monitoring and evaluation and knowledge management.
16. Component 1, Improving agricultural productivity and production. The outcome of component is to improve the productivity of agricultural systems in the targeted value chains. It is built around two sub-components:
 - (1) Access to inputs, equipment and agricultural advisory services. This sub-component aims to significantly improve the yields of target crops by facilitating access to (i) quality inputs (certified seeds and fertilizers) based on reasonable farming systems, (ii) equipment, (iii) agricultural extension services, (iv) innovations, including biological inputs and their dissemination to farmers; and (v) introduction of agricultural insurance to de-risk investments. This component will include cross-cutting activities such as research and development, gender mainstreaming, functional literacy, nutrition and environmental education;
 - (2) Infrastructure development. This subcomponent will respond to farmers' demand for (i) the rehabilitation and development of lowlands. In this case, PADAAM will work with beneficiaries and local government officials to make sure that no major land right issues stand in the way of developing the identified sites; (ii) storage facilities at the farm or village level; and (iv) feeder roads aimed at opening up potential target production zones. PADAAM will co-finance smallholder agricultural production investment plans presented through their organizations and strengthen the capacity of FOs in the maintenance of infrastructure as well as equipment.
17. Component 2: Strengthening professional organizations and value addition. This component comprises two subcomponents:
18. (1) Strengthening professional organizations. It aims to improve the capacity of FOs and organizations of post-harvest actors (processors and traders), particularly women and youths to enable them to provide high-quality services to their members and help the organizations put in place regional consultation platforms (FOs,

processors, traders) which will promote contracting between FOs and the other actors. This subcomponent will aim also to transform the platforms into solid inter-professions geared toward ensuring the good governance of the value chains. It aims also to engage these inter-professions in policy dialogue to strengthen the competitiveness of the value chains by promoting product quality that will drive transparency. This subcomponent entails also defining and disseminating norms and quality standards through professional organizations. Organizations will be strengthened using information and awareness campaigns, technical and managerial training, and incubation activities, particularly for youth.

19. (2) Support to value addition. It aims to promote post-harvest activities and reduce food losses by strengthening FOs and SMEs, particularly those led by women and youths, involved in processing, packaging, storage and marketing. These FOs and SMEs, upon submission of a viable business plan, will be supported by co-financing investments in (i) management training (business logic), use of management and accounting tools, (ii) organization of work, (iii) , technical management of equipment, (iv) quality monitoring, (v) seasonality of supplies and inventory; (vi) working capital set-up and management; and (vii) post-production and processing assets. Efforts will be deployed to emphasize quality taking into account norms and standards, as well as hygiene and environmental considerations such as managing waste.
20. Component 3. Coordination, monitoring and evaluation and knowledge management.
21. PADAAM will be managed as part of the national management unit that currently coordinates PAPSFERA and PADMAR. The PADAAM coordinator will work under the leadership of the National Coordinator the IFAD-funded programme known as ProCAR (Programme cadre des interventions du FIDA en milieu rural au Bénin) and s/he will be responsible for the day-to-day running of the project. Technical managers of PADAAM will be recruited to coordinate thematic areas of the project (value chains, producer organizations, infrastructure, etc.). Other cross-cutting functions such as administration and finance, procurement, gender, youth, knowledge management, etc., are already in place within the ProCaR.

G. Preliminary Environmental and Social category

22. Preliminary analysis shows low probability that PADAAM will have a significant negative impact on environment. PADAAM may thus be classified as of low to moderate (Category B). Although the PADAAM interventions will have some effects on the environment and natural resources, mitigation measures to minimize these effects will be evaluated during the design mission. Possible environmental problems include: deforestation for construction of infrastructure; and pollution of soils by fertilizers and pesticides. During the design, specific measures to address these adverse effects will be provided and documented. An environmental and social management plan will also be included in the design. Finally, a SECAP note will be prepared.

H. Preliminary Climate Risk classification

23. Benin's climate is characterised by a high degree of variability between years and between decades. IFAD-supported analyses have brought to light the following trends over the past decade (see map in Appendix IV): i) stable or rising rainfall over most of the past decade, with the exception of a few zones in the East-Central and Northern regions and ii) frequent flooding from rivers on the border with Niger and in the southern parts of Zou, Ouémé and Couffo regions (dark red).
24. The country's topography is fairly flat and hence subject to flooding from downpours. Such a condition makes it difficult to assure the harnessing and drainage of water on low-lying areas. The preliminary analysis leads to a moderate climate risk classification. The potential risk of salinization and flooding linked to climate change

at the sites to be developed relate to this ranking. The complete analysis is reported in the SECAP preliminary review note and will be refined during the design mission.

I. Costs and financing

25. Based on an implementation period of 6 years, the total cost of PADAAM is estimated at US\$ 81.8 million including: (i) US\$ 33.3 (50 per cent HC and 50 per cent DSF) originating from IFAD during the 2016-2018 PBA cycle; (ii) a financing gap of US\$ 33.5 to be filled by IFAD under the 2019-2021 PBA cycle; (iii) US\$ 4 million from the GoB in the form of tax waiver; (iv) US\$ 1 million from beneficiaries; and (v) US\$ 10 million from a development partner (OFID, Abu Dhabi Fund for Development, etc.) to be confirmed during the project design phase. The disbursement of PADAAM will be monitored yearly and assessed in 2020 to decide on maintaining the 2019-2021 PBA resources in this project or allocating them to a new project to be designed in 2021.

J. Organization and management

26. The project will be implemented under the technical leadership of the Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries (MAEP). PADAAM will be overseen by a steering committee comprising the relevant ministries (for example Ministry of Environment and Sustainable Development, Ministry of Decentralization and Local Governance and the Ministry in charge of Microfinance) and representatives of the private sector. Operational coordination of the IFAD-funded portfolio is overseen by the ProCaR staff including the National Coordinator, the M&E Officer, the Gender and Targeting Officer, and the Knowledge Management and Communications Officer who are shared by all IFAD-funded projects. This staff will be complemented by a team of experts in value chain development, professional organizations and infrastructure.
27. The above-mentioned team will contract out project activities to service providers following the rigorous public tender. Some activities will be implemented on the basis of a convention with decentralized public institutions.
28. Supervision of implementation will be conducted directly by IFAD and the Government through annual joint missions in close collaboration with both ProCaR and PADAAM's specific project management.

K. Monitoring and Evaluation indicators, KM and Learning

29. M&E indicators are described in the logical framework below. As noted above, all indicators will be disaggregated by gender, age and socioeconomic status of the beneficiaries.
30. Based on lessons learned, PADAAM's M&E system will be developed and adopted early at the implementation stage with a baseline that will provide reference values for the indicators as well as annual targets until the end of the project. Data for the RB-COSOP indicators will be also provided by the M&E system.
31. PADAAM's M&E data will also be integrated with data from other projects and partners as part of the strategy for Knowledge Management for use in learning and for input to policy dialogue.

L. Risks

32. The major risks related to the project are as follows:
- Delay in the recruitment of project staff and the interference of the Government in recruitment leading to engaging personnel that is not up to the task. This risk will be mitigated by using the project preparation facility to recruit an independent firm to assist Government in the staff recruitment process.
 - Delay in disbursement leading to diverting the 20218-2021 PBA resources to a new project. This risk will be mitigated by strengthening the capacity of the project team in planning and implementing thoroughly activities, as

well as constructing the necessary infrastructure in the early years of the project life;

- Weak technical staff at commune level to address issues pertaining to climate change. This risk will be mitigated through the use of project resources to recruit national or international technical assistance to assist the commune;
- Poor maintenance of equipment and infrastructure funded by the project. This risk will be mitigated by training professional organizations and communities in setting aside resources devoted to recruit experienced rural engineers when needed.
- Low capacity of producer organizations to provide economic services to their members. This risk will be mitigated by training the FOs in group dynamics, governance and management, as started by PADMAR.
- Long procurement processes that slow down project implementation. This risk will be mitigated by strengthening the capacity of project staff in forward planning and engaging, in partnership with other donors, in policy dialogue with Government to identify and remove bottlenecks.

33. In addition, all of the risks listed above will be further addressed proactively through policy dialogue and promoting accountability at all levels of the project.

M. Timing

- Approval of RB-COSOP and the PADAAM Project Concept Note—November 2017
- PADAAM first design mission—January-February 2018
- CPMT and QE—March 2018
- Second design mission if necessary—April 2018
- QA—End of June 2018
- Negotiation—July 2018
- Approval—September 2018

Map of PADAAM Project Area

République du Bénin

Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès aux Marchés

Rapport de conception de projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 16-11-2017

Logical framework							
Results Hierarchy	Indicators			Means of Verification			Assumptions (A)/Risks (R)
		Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Overall Objective: Contribute to poverty reduction and increased rural livelihood in the Departments of Mono, Couffo, Atlantique, Littoral, Ouémé, Plateau and Zou	Number of people experiencing economic mobility*	84 000	168 000	Baseline survey at start, mid-term and at the end	Year 1, 4 and 6	PADAAM	
	Percentage of households (HHs) with a lean period of up to 2 months	Tbd ¹³	30%				
Development objective: Sustainably improve food security, nutrition and incomes of smallholder farmers	Number of HHs receiving services promoted or supported by the project *	20 000	35 000	Baseline survey at start, mid-term and at the end	Year 1, 4 and 6	PADAAM	An enabling policy environment exists Performing public and private service providers exist in the target zone.
	Percentage of HHs reporting an income increase of at least 30%	65%	80%				
Outcome 1: The production is improved for targeted crops	Percentage of HHs reporting adoption of new/improved inputs, technologies or practices (1.2.2) ¹⁴	30%	80%	Project progress reports	Yearly	PADAAM	Smallholder farmers show interest in using new and efficient farming practices
Output: 1.1. Production inputs/technological package disseminated	Number of HHs accessing improved inputs and/or technological packages (1.1.3)	20 000	30 000	Project progress reports	Yearly	PADAAM	
Outcome 2: The rural infrastructures are improved	Percentage of HH reporting improved physical access to markets, processing and storage facilities (2.2.6)	30%	80%	Project progress reports	Yearly	PADAAM	

¹³ Tbd : baseline value will be provided either at design phase or following baseline studies.

¹⁴ References between parenthesis refer to new RIMS indicators id (under ORMS).

Outputs: 2.1 Production zones are open up	Number of kilometres of roads constructed, rehabilitated or Upgraded (2.1.5)	100	250	Project progress reports	Yearly	PADAAM	
2.2. Market, processing and storage facilities are available	Number of market, processing or storage facilities constructed or rehabilitated (2.1.6)	12 000	20 000	Project progress reports	Yearly	PADAAM	Market conditions provide incentives to smallholder farmers
Outcome 3: Farmers' Organisations (FOs) are strengthened	Number of supported FOs reporting improved services provided to their members (2.2.4)	1125	2250			PADAAM	
	Number of FOs reporting an increase in sales (2.2.5)	1000	2000	Project progress report	Yearly	PADAAM	
Output: 3.1. FOs supported	Number of FOs supported (2.1.3)	1250	2500	Project progress report	Yearly	PADAAM	
Outcome 4: Post-harvest techniques are improved	Quantity of food loss reduced from X to Y kg (disaggregated by crops) ¹⁵	Tbd	Tbd	Project progress report	Yearly	PADAAM	
Output 4.1: Waste management in food processing is improved	Number of processors applying waste management techniques	Tbd	Tbd	Project progress report	Yearly	PADAAM	

Legend

* The indicator is a core RIMS indicator

S The reported data should be disaggregated by the sex of beneficiary (male or female).

Lead The reported data should be disaggregated by the sex of the head of household, small and medium-sized enterprise owner or group leader (as relevant).

Y The reported data should be disaggregated by the age status of the beneficiary ("young" or "not young" as per the national definition for youth).

¹⁵ Initial, mid-term and project-end situations will be assessed from the findings of the baseline studies to be conducted at the start-up of the project.

Key file 1: Rural poverty and agricultural/rural sector issues | Problèmes liés à la pauvreté rurale et au secteur rural

Problèmes majeurs	Contraintes / faiblesses	Groupe cible affecté	Actions possibles
Faible utilisation des semences améliorées et d'intrants spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Faible disponibilité et utilisation des semences améliorées des cultures, en général et les semences résilientes en particulier; Faible disponibilité des intrants agricoles spécifiques; Faible développement de la production semencière; Difficultés d'approvisionnement et de distribution des intrants agricoles; Faible approvisionnement et distribution des intrants animaux et produits vétérinaires; Faible approvisionnement et distribution des intrants halieutiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Petits producteurs dont les femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de la disponibilité et de l'utilisation des semences améliorées des différentes cultures agricoles; Professionnalisation de la production semencière; Promotion de l'approvisionnement et de la distribution des intrants agricoles (engrais spécifiques et produits phytosanitaires); Recherche-Développement sur les variétés de cultures résilientes; Promotion de l'approvisionnement et de la distribution des intrants animaux et produits vétérinaires en qualité et en quantité suffisante et à temps.
Faible productivité de la main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Faible mécanisation des systèmes agricoles; Faible développement de la culture attelée; Caractère rudimentaire des outils de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> Petits producteurs dont les femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de la mécanisation agricole à différents niveaux des maillons des filières agricoles (production, transformation, ...).
Faible valorisation du potentiel hydro-agricole	<ul style="list-style-type: none"> Faible valorisation des aménagements hydro-agricoles existants; Insuffisance des aménagements hydroagricoles et ceux existants sont faiblement valorisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Petits producteurs dont les femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de nouveaux aménagements hydroagricoles et appui à la valorisation effective de ceux existants.
Défaut d'établissement des plans d'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Absence / inadéquation de domaines d'exploitation réservés à l'activité; Non effectivité de l'application du code foncier; Faible sécurisation foncière; Faible accès aux terres, notamment pour les femmes et les jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> Petits producteurs dont les femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux communes pour la réalisation des plans fonciers ruraux; Appui aux communes pour la réalisation de leur plan d'aménagement du territoire en y définissant les zones d'exploitation réservées à l'agriculture, les couloirs de transhumance, les réserves

Problèmes majeurs	Contraintes / faiblesses	Groupe cible affecté	Actions possibles
			forestières,....
Pratiques agricoles peu résilientes	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de la faune, de la flore et de la fertilité des sols dans presque toutes les zones agro écologiques du pays; • Accentuation de l'érosion des espaces agricoles exploités; • Comblement des bas-fonds et plans d'eau; • Augmentation de la pression sur les ressources naturelles (terre, eaux, pâturage...); • Mauvaise pratique des feux de végétation; • Mauvaises pratiques agricoles et sociales autour des plans d'eau (déboisement, labour, utilisation de pesticides, lessives et vaisselle....); • Forte utilisation de pesticides chimiques pour le cotonnier, les produits maraîchers et autres vivriers, aux conséquences néfastes sur la faune, la flore et la santé humaine; • Diminution des stocks halieutiques et de la diversité biologique des plans d'eau; • Colonisation des plans d'eau par la jacinthe d'eau; • Utilisation des engins prohibés ; • Conflits entre agriculteurs et éleveurs; • Capacités d'adaptation encore faibles des acteurs à la base des filières agricoles face aux effets de changement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs dont les femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la capitalisation des expériences et pratiques endogènes d'adaptation à la variabilité et aux effets de changements climatiques ainsi que les résultats innovants de recherche dans le domaine; • Promotion et renforcement des initiatives de gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS); • Appui à la diffusion des résultats de capitalisation et au renforcement des capacités des populations vulnérables sur les expériences et pratiques novatrices d'atténuation et de résilience face aux effets de changements climatiques ; • Appui à la promotion des systèmes de production respectueux de l'environnement (non dégradant du sol, émanation faible voire nulle des gaz à effet de serre, agriculture biologique, l'agroforesterie.) et qui améliorent la productivité (végétale, animale, halieutique); • Renforcement des capacités des acteurs de la recherche pour la mise au point d'innovations technologiques y compris les semences, résilientes et/ou tolérantes à la variabilité climatique; • Renforcement du contrôle de la qualité et des normes admises et tolérables pour les pesticides chimiques importés et à leur utilisation sur le terrain; • Renforcement des capacités techniques de production et de gestion des producteurs des différentes filières agricoles prioritaires ; Informations et sensibilisations des populations riveraines des plans d'eaux sur les mauvaises pratiques agricoles et sociales à éviter autour des plans d'eau (déboisement, labour, utilisation de pesticides, lessives et vaisselle....);

Problèmes majeurs	Contraintes / faiblesses	Groupe cible affecté	Actions possibles
			<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et développement des engins de pêche préservant la chaîne alimentaire, les stocks halieutiques et la diversité biologique des plans d'eau; • Renforcement des actions de désensablement des bas-fonds et plans d'eau.
Faible développement de l'élevage et de la pêche/pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> • Offre des produits animaux insuffisante pour les besoins de consommation nationale; • Faible productivité laitière des vaches ; • Faible maîtrise des techniques améliorées de reproduction des élevages (ruminants, volaille) ; • Faible niveau d'intensification et de diversification des productions et produits animaux; • Faible utilisation des résidus agro-industriels pour l'alimentation des poissons; • Persistance de certaines maladies et mortalité élevée dans les élevages; • Difficultés d'alimentation et d'abreuvement des animaux en saison sèche; • Faible connaissance des systèmes d'exploitation des plans d'eau et retenues; • Méconnaissance de la pratique de pêche par certaines communautés; • Faible productivité des plans d'eau; • Faible intégration et productivité des systèmes agricoles (culture, élevage, bois, ..). 	<ul style="list-style-type: none"> • Eleveurs et pêcheurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités techniques d'élevage et de gestion des exploitations d'élevage; • Renforcement des capacités des prestataires de soins vétérinaires dans une démarche de norme et qualité ; Promotion et formation à l'utilisation des techniques améliorées de reproduction des élevages (ruminants, volaille); • Promotion de l'introduction dans les fermes privées d'élevage des vaches laitières de races performantes; • Appui à la réalisation et la diversification des points d'abreuvement des animaux en saison sèche; • Promotion de la production de fourrages d'animaux (ruminants) ainsi que les techniques de stockage et conservation à des fins d'utilisation en saison sèche; • Appui à la promotion et au développement des élevages non conventionnels; • Promotion de l'approvisionnement et de la distribution des intrants halieutiques (aliments et produits d'élevage); • Renforcement des capacités techniques d'élevage de poissons, d'utilisation des résidus agro-industriels pour l'alimentation des poissons ainsi que de gestion des exploitations piscicoles au profit des pisciculteurs et autres acteurs intéressés par la pisciculture.

Problèmes majeurs	Contraintes / faiblesses	Groupe cible affecté	Actions possibles
Faible valorisation des produits des filières agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Faible développement de la transformation des productions agricoles (végétaux, animaux, halieutiques, ...); • Techniques de conservation, de transformation et d'emballage peu adaptées; • Faible respect des normes et exigences de qualité des produits des filières agricoles sur les marchés régionaux et internationaux • Fluctuation du prix des matières premières et leur pénurie par moment; • Insuffisance d'infrastructures de conservation et de stockage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs dont les femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des acteurs de commercialisation de et transformation sur les techniques améliorées de stockage, de conservation et de transformation de produits agricoles (végétaux, animaux et halieutiques); • Appui à la promotion, la valorisation et la diversification des produits de transformation agricole (végétaux, animaux, halieutiques); • Renforcement des capacités des acteurs de transformation agroalimentaire à la production de denrées alimentaires respectant les normes de qualité et de traçabilité sur le marché; • Appui à la réalisation des infrastructures et équipement adaptés et améliorés de stockage et conservation au profit des petits exploitants familiaux et leurs diverses organisations; • Promotion de l'approvisionnement et de la distribution des emballages adaptés aux produits de transformation agroalimentaire en qualité et en quantité suffisante et à temps.
Mauvaise organisation de la commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Faible organisation de la commercialisation/marchés; • Insuffisance des relations contractuelles d'affaires entre acteurs d'une même filière; • Insuffisance de concertation et de synergie entre les différents acteurs des filières agricoles; • Insuffisance de planification, de suivi, d'information et de statistiques sur les marchés et la gestion durable des filières; • Variations non maîtrisées du prix des produits agricoles et denrées alimentaires; • Faible accès des acteurs agricoles à la base aux 	<ul style="list-style-type: none"> • Petits producteurs dont les femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au renforcement des capacités des acteurs à l'intérieur d'une même filière à développement des relations durables et formelles d'affaires (contractualisation) ; • Appui à la réalisation des études d'opportunité de marché et les conditions de compétitivité des produits agricoles locaux; • Plaidoyer et lobbying à l'endroit des autorités politiques et administratives pour la réfection et l'aménagement des pistes de dessertes rurales surtout des zones de fortes productions agricoles pour leur désenclavement.

Problèmes majeurs	Contraintes / faiblesses	Groupe cible affecté	Actions possibles
	<p>informations économiques sur les filières agricoles;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible praticabilité des axes routiers doublée par endroit des tracasseries routières; • Insuffisance d'infrastructures et équipements marchands; • Concurrence des importations de produits agroalimentaires (poisson, viande, volaille, lait, riz, etc.) aux productions locales. 		
Faible fonctionnalité des organisations des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Faible organisation des OPA ; • Persistance par endroit de problèmes de gouvernance: intérêts égoïstes et les conflits de leadership entre membres des OPA faitières; • Capacités et expériences Insuffisantes des OPA faitières à rendre des services économiques aux membres ; • Capacités et expériences Insuffisantes des OPA faitières en matière d'influence de l'environnement légal et réglementaire; • Faible capacité des OPA à rendre des services techniques sur les filières agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Petits producteurs dont les femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la structuration et l'organisation des OPA; • Plaidoyer et lobbying pour la prise de mesures incitatives à la consommation de produits agricoles locaux et limitant ceux d'importation notamment des produits carnés (poissons, viande, volaille, lait,..); • appui au renforcement et développement du système d'informations sur les marchés (SIM) et son extension à l'ensemble des filières agricoles prioritaires; • Appui à la mise en place de mécanismes facilitant l'accès aux acteurs des filières des informations de marchés disponibles.
Gouvernance sectorielle inappropriée	<ul style="list-style-type: none"> • Synergie d'actions encore faible dans les interventions en faveur du secteur agricole : intra et intersectorielle; • Insuffisance de concertation et de synergie entre les différents acteurs des filières agricoles; • Mesures incitatives encore insuffisantes pour les investissements dans le secteur agricole notamment une fiscalité du développement au sein du secteur, des mesures d'exonération à l'importation; 	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs dont les femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la coordination et au développement de synergie d'actions dans les interventions en faveur du secteur agricole : intra et intersectorielle; • Appui à la promotion et au fonctionnement effectif de cadres de concertation entre les différents groupes d'acteurs des filières agricoles; • Appui à l'amélioration du système d'informations techniques et économiques à l'intérieur des filières agricoles; • Plaidoyer et lobbying pour la prise de mesures incitatives pour les investissements dans le secteur

Problèmes majeurs	Contraintes / faiblesses	Groupe cible affecté	Actions possibles
	<ul style="list-style-type: none"> • Incomplétude des réformes sectorielles; • Faible mise en œuvre des plans, projets et programmes. 		agricole notamment une fiscalité du développement au sein du secteur, des mesures d'exonération à l'importation.
Accès limité au financement adapté aux activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Faible accès et inadaptation des crédits au financement agricole; • Insuffisance de moyens financiers pour les femmes transformatrices et les agroindustriels pour faire des stocks conséquents de matières premières et des produits de vente; • Priorité au financement notamment de la commercialisation des produits de rente (coton, anacarde...) par les banques et autres institutions financières que pour les cultures vivrières; • Faible propension des populations rurales et particulièrement des producteurs agricoles, à l'assurance agricole; • Insuffisance de garantie ou de sûretés réelles suffisamment fiables à présenter par les producteurs agricoles pour l'accès aux crédits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Petits producteurs dont les femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux banques, aux IMFs et aux autres structures de financement (les assurances), pour le développement des produits novateurs accessibles; • Promotion et opérationnalisation effective d'autres instruments de financement adapté aux besoins des petits exploitants familiaux agricoles et aux moyennes et grandes entreprises opérant dans le secteur agricole (Fonds spécial de soutien aux filières agricoles, crédits à taux préférentiels, subvention par l'Etat...); • Informations et sensibilisations des petits exploitants familiaux agricoles à souscrire au mécanisme d'assurance agricole existant localement.

Key file 2: Organizations matrix | Matrice de l'organisation (analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces)

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
MAEP	<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration du secteur et des services déconcentrés en lien avec l'approche filière • Répartition claire des rôles des structures et séparation des fonctions régaliennes de celles de promotion des filières (DDAEP et ATDA) • Elaboration du nouveau Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2025) et du PNIASAN (2017-2021) • Mobilisation des ressources humaines compétentes • Territorialisation des interventions sur les filières par la création de 7 Pôles de Développement Agricole • Intégration de l'approche genre dans les documents de planification et de budgétisation du secteur • Intégration des questions de résilience y compris les aspects liés au changement climatique dans les stratégies agricoles • Existence de la Cellule Environnementale chargée de la prise en compte des aspects d'adaptation/atténuation aux changements climatiques • Animation de plateformes de dialogue public privé pour la promotion des filières riz, anacarde et karité et développement de plateformes d'innovations autour des filières • Implication de tous les différents types 	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité institutionnelle et organisationnelle due à l'incomplétude des réformes institutionnelles et organisationnelles • Diminution des ressources humaines et inexistence d'un plan de recrutement pour le renouvellement du personnel partis • Faible opérationnalisation de l'assistance conseil des structures déconcentrées du MAEP aux communes • Faible mise en œuvre de l'approche genre dans les interventions du secteur • Faible intégration des questions de changement climatique dans les itinéraires techniques vulgarisées • Faible appropriation et généralisation d'application du Code foncier et domanial et d'intégration de la gestion des ressources naturelles y compris la Gestion Durable des Terres dans les itinéraires productifs • Faible leadership et coordination des interventions des PFT dans le secteur • Faible coordination d'appui aux filières 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'un Programme d'Actions Gouvernemental (2016-2021) avec comme option politique de faire du secteur agricole, un secteur d'investissement massif • Existence de la Loi sur le Partenariat Public-Privé • Réforme structurelle du secteur agricole en cours • Existence de la Loi portant Code foncier et domanial en RB • Fort appui des PFT au secteur agricole et au renforcement des filières en respect des orientations du secteur • Bonne base pour le SE et partage de connaissance • Abondement du FNDA et élaboration des documents d'opérationnalisation (manuels de procédures, de suivi-évaluation, etc.) • Bonne coopération de section génie rurale avec le Ministère du transport et travaux publics (Existence du CNTR) • Existence du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) et du Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN) <p><u>Menaces:</u></p>

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
	<p>d'acteurs dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de politique et stratégie agricoles avec une bonne prise en compte des intérêts des producteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la gouvernance du secteur par (i) l'organisation participative (Etat-ANE-PTF) des revues sectorielles annuelles, cadre de reddition de compte, (ii) l'animation des sessions de Groupe Thématique Agriculture, (iii) l'animation du CNOS, (iv) l'inclusion des ANE dans les Comités de Pilotage des projets/programmes 		<ul style="list-style-type: none"> • Suppression de la Cellule Genre de l'organigramme des ministères remplacée par l'Unité Focale Genre du MAEP au sein de la DPP • Faible mise en œuvre de la loi portant Code foncier et domanial et perturbations dues aux décisions de suspensions des opérations de plans fonciers ruraux, • Désengagement hésitant de l'Etat des dynamiques privées • Incertitude du budget d'investissement et de fonctionnement du MAEP
Mairies (élus et services techniques décentralisés)	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des exigences de la fonction, des textes de la décentralisation, du rôle et des responsabilités dévolus aux élus • Elaboration des PDC et SDAC de 3ème génération avec une meilleure intégration des questions fondamentales (Changements climatiques, la GDT, la SAN, GIRE, GIFS, etc.) • Existence de cadre de concertation des acteurs autour des questions du secteur agricole • Mise en place des services en adéquation avec la décentralisation • Meilleure tentative d'application des lois de la décentralisation • Plusieurs actions de renforcement de capacité et Renforcement des services techniques en 	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits politiques internes • Faible prise en compte des PDC dans les projets/programmes des ministères sectoriels • Réticence du transfert de compétences aux communes par l'Etat Central • Manque de ressources humaines et financières, de moyens logistiques, de capacités pour le plaidoyer • Faible opérationnalisation de l'assistance conseil des services déconcentrés aux communes • Pas de politique des ressources humaines au sein de la commune (formation, salaire, avantages) • Faible participation des communautés à la base • Initiatives villageoises très limitées 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'appuis spécifiques aux communes • (PAPDC, PNDCC, PA3D, PSDCC16, LoCAL¹⁷, ASGoL,¹⁸ etc.) • Mise en œuvre du FADeC-Agriculture sur la base d'un manuel de procédures • Existence du Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) • Renforcement de capacités des communes en maîtrise d'ouvrage • Mobilisation des associations locales pour leur participation • Outils et instruments disponibles pour une meilleure gestion et gouvernance des communes • Existence de la Loi sur les EPCI

¹⁶ PSDCC : Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communes.

¹⁷ LoCAL : Local Climate Adaptive Living facility.

¹⁸ ASGoL : Appui au Secteur de la Gouvernance Locale.

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> • 2009 (recrutement de personnel) • Recrutement de personnel d'appui au secteur agricole au sein des services municipaux • Existence d'une association des Communes du Bénin (ANCB) • Existence d'initiatives d'intercommunalité • Mobilisation des ressources propres des communes à travers les TDL • Tenue des Conseils Communaux servant de cadres de reddition de comptes 		<p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lenteur dans les prises de décisions • Politisation excessive des conseils communaux • Non-prise en compte du rôle des Associations de Développement au niveau local par la loi portant maîtrise d'ouvrage public.
Ministère du Plan et du Développement	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle de coordination des actions de développement • Amélioration du suivi des indicateurs macroéconomiques • Existence d'un système d'information socioéconomique pour orienter la gestion du développement • Existence d'un mécanisme de recherche et de mobilisation des ressources extérieures • Existence d'un mécanisme de suivi-évaluation des projets sectoriels • Priorisation et contextualisation des cibles ODD • Ressources humaines qualifiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de cadre programmatique unique de développement, difficultés de planification des actions • Difficultés dans la coordination et le suivi-évaluation des actions de développement • Insuffisance dans le fonctionnement du mécanisme et dans la mobilisation des ressources extérieures • Insuffisance des ressources humaines, des crédits de fonctionnement et des moyens logistiques 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes prospectives, de développement en cours • Elaboration en cours d'un document cadre de stratégie, développement économique <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de la coordination des PTF • Existence de plusieurs mécanismes de développement
Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL)	<ul style="list-style-type: none"> • Validation du document de Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration en septembre 2010 • Existence de document cadre de politique et plan d'actions prioritaires • Création du Fonds d'appui au Développement des Communes (FADeC) en 2008 • Implication de plusieurs organismes dans 	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des communautés à la base est insuffisante, • Lenteur dans le processus de transfert des ressources, • Aménagement du territoire non harmonieux et équitable • Déconcentration très lente par rapport à la décentralisation • Non-maîtrise de tous les projets d'appui 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'avènement du PONADEC • Irréversibilité du processus de décentralisation • Les partenaires techniques et financiers accompagnent la politique de décentralisation et de déconcentration

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
	<p>le processus de décentralisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs projets d'appui à la décentralisation sont en cours. • Le personnel a la qualification nécessaire pour exercer les fonctions régaliennes de suivi et d'appui-conseil 	<p>en cours d'exécution par tous les cadres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre important de projets inscrits dans le PIP sans étude de faisabilité 	<p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chevauchement de plusieurs projets d'appui dans une même localité • Beaucoup d'efforts mais très peu d'avancement dans le processus
Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines, (MEEM)	<ul style="list-style-type: none"> • Budget sectoriel important • Approche de Budget Programme par Objectif • Bonne coordination avec les PTF • Nouveau cadre tarifaire de la SONEB • Les textes GIRE sont finalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des responsabilités entre DGEau et SONEB non clarifié (périurbain) • Faible consommation des crédits octroyés (lenteur passation des marchés entre autres) • Pas de planning opérationnel pour le transfert des ressources et compétences aux communes • Retard dans la mise en application des textes GIRE 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fort appui des PTF au secteur • Forte représentativité et coordination des PFT dans le secteur Eau potable • OMD à atteindre • Pression des PTF dans le sens du transfert des moyens/ compétences aux communes <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lenteurs dans les procédures
Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales (MTFPAS)	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une Bonne politique et Plan d'Action de la promotion de la famille • Bonne définition de politique de prise en compte du genre dans le développement social • Bonne politique de collaboration avec les autres ministères • Crédibilité chez les PFT • Points focaux départementaux pour l'agriculture • Intégration des points focaux au niveau de la commune pour l'intégration et la veille de l'aspect genre • Elaboration et mise en œuvre des politiques d'assainissement du secteur de la microfinance • Proactivité dans la promotion de l'emploi des jeunes par des stratégies qui prônent 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens pour l'accomplissement de sa mission • Politique genre non encore intégrée dans toutes les politiques sectorielles • Surtout appuyé par des programmes et PFT sociaux • Insuffisance d'une documentation sur des indicateurs d'effets et d'impact des actions du ministère 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le ministère qui a pour mission la promotion de la famille et du genre • L'introduction institutionnelle de l'aspect genre au niveau commune • Vision affichée par le gouvernement de soutien à la microfinance • Soutien des partenaires au développement • Engouement des populations ciblées pour la microfinance <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les changements lents dans le comportement culturel, le manque d'accès formel aux facteurs de production gênent l'autonomisation des femmes • Suppression des Cellules Genres dans le décret portant AOF type des

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
	<p>l'auto-emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des projets et programmes pertinents pour les groupes cibles • Volonté politique affichée de bâtir une structure technique performante en matière d'amélioration de l'information sur le marché du travail et de suivi-évaluation de la politique nationale de l'emploi et de son plan d'action 		<p>Ministères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Regain des crises économique et financière au niveau international
Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Institution respectée • Règles déontologiques non mise en cause • Existence des procédures de gestion avec un ancrage avec les standards internationaux • Amélioration de la programmation budgétaire avec un équilibre fonctionnement/investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible appropriation par les acteurs de la Réforme de la Gestion Budgétaire axée sur les Résultats par les Ministères Sectoriels • Prise en compte encore insuffisante de la dimension régionale dans le PIP • Faible implication des structures décentralisées dans le processus de préparation budgétaire. • Mise en place tardive des crédits • Lourdeur des procédures de décaissement et de passation des marchés publics 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vision affichée par le gouvernement pour assainir les finances publiques • Soutien des partenaires au développement <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Corruption • Grèves des salariés • Regain des crises économique et financière aux niveaux régional et international
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en route de plusieurs réformes afin d'améliorer l'environnement des affaires et la compétitivité des entreprises • Réforme afin d'améliorer la transparence du processus de privatisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de ressources humaines de qualité, • Manque de proactivité dans les réformes enclenchées • Manque de cohérence dans l'organisation des services 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vision affichée par le gouvernement pour le Bénin : PPP, promotion de 150.000 emplois des jeunes • Soutien des partenaires au développement <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Corruption • Regain des crises économique et financière au niveau international
CPS (Centre de Promotion Sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Mission d'assistance aux pauvres, est la structure déconcentrée du ministère de la famille et de la promotion sociale et de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de personnel, • Manque d'équipement de travail, 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance du milieu, • Importante compréhension du rôle

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
(CPS)	<ul style="list-style-type: none"> solidarité nationale Appui-conseil nutritionnel des enfants et des personnes âgées, Une stratégie efficace de collaboration avec les relais communautaires Collaboration avec des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Faible collaboration avec la direction départementale de tutelle, Priorité aux activités des partenaires au détriment de leur cahier de charge du ministère 	<p>des relais communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonne capacité d'écoute des groupes vulnérables. Fréquente affectation du personnel par le ministère <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Faible ciblage au niveau local/décentralisé
ONG locales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> Personnel local, proche des populations l'organisation des services Conception et exécution des outils de planification, d'aménagement Appui à l'orientation des programmes des mairies Diffusion des informations aux acteurs Les ONG sont des acteurs incontournables pour sensibiliser les populations rurales et pour le renforcement des capacités organisationnelles des associations 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de politique des ressources humaines Difficulté à mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des activités 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Processus de décentralisation <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'insuffisance de moyens peut conduire à une exécution sommaire de la mission
Comité national de la Microfinance	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle instance prévue par le document de politique de développement de la Micro-finance et mise en place seulement au cours du dernier trimestre 2010. 		
Association des Banques et Etablissement Privés	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance légale Une dizaine d'années de pratique Adhésion des principaux SFD Secrétariat permanent fonctionnel Staff compétent et dédié Outils et procédures opérationnelles existantes Expérience reconnue dans l'organisation de formations Capacité à mobiliser et à gérer les financements des bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de leadership, de vision, de cohésion et d'objectifs communs Représentativité partielle, manque d'appropriation par les membres, déficit d'information et de communication vers les membres Approche projet plutôt que culture d'entreprise Faible degré d'autonomie dû à la forte dépendance vis-à-vis des bailleurs Système de cotisation inadéquat Marginalisation des petites structures au 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> mandat unique reconnu par la loi Appui de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) Soutien des bailleurs Fort potentiel de développement du secteur Collaboration avec les APBEF <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Faible professionnalisation des SFD Risques de dérive de la mission Interventions politiques dans le

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
		sein des organes <ul style="list-style-type: none"> • Services surtout concentrés sur les formations • Faible présence en région 	secteur <ul style="list-style-type: none"> • Concurrence des banques, réseaux, projets, structures étatiques et agences d'exécution techniques
Consortium Alafia	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'Administration actif et engagé • Critères d'adhésion bien définis • Structure de prise de décision démocratique et une structure organisationnelle bien définie. • Elaboration et certification régulière des états financiers • Crédibilité affichée auprès des organisations partenaires et les membres • Qualité des prestations, surtout concernant la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Sources de financement réduites. La stratégie visant à diversifier ses sources n'est pas encore bien claire. • Les statistiques financières fournies par tous les membres ne sont pas complètes et régulières. • Un code de déontologie est élaboré mais n'est pas mis en œuvre • Il existe des ralentissements pour la prise des décisions des fois lors de l'absence du Président du CA • Nombre insuffisant du personnel après plusieurs départs parmi le staff • Défaut d'un suivi correct de l'impact des formations sur le terrain 	<u>Opportunités</u> <ul style="list-style-type: none"> • La volonté du Gouvernement béninois de faire de la microfinance un instrument de réduction de la pauvreté. • La présence d'un nombre important d'IMF de formes variées; • La mise en place progressive des cadres institutionnels adéquats pour la promotion du secteur <u>Menaces</u> <ul style="list-style-type: none"> • Fin de financement par les partenaires • Possible déstabilisation de la Direction avec la perte et changement rapide du staff • Fragilité de la position financière des membres
<ul style="list-style-type: none"> • FNM 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de facilitation de FNM • Facilite l'accès des SFD et des entrepreneurs individuels relevant de certaines couches spécifiques, aux ressources financières des banques • Crédibilité du FNM auprès des institutions financières nationales et internationales • Développement de Crédit Spécial d'Appui aux Cotonculteurs pour la Gestion de la Période de Soudure (SCAC/GS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible taux de remboursement dû au non-respect des critères d'attribution de crédits • Mauvaise gestion des SFD prestataires du FNM 	<u>Opportunités:</u> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des activités de facilitation de l'accès au crédit • Actions orientées vers les plus pauvres et les femmes <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> • N'est pas spécifiquement orienté vers l'agriculture • Synergie avec le FNDA à affiner
FNDA (Fonds national de développement)	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la mobilisation des ressources pour le financement de l'agriculture • Inclus dans le PSDSA et son cadre 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible mise en œuvre du FNDA • Mauvaise gestion du FNDA par la première Direction Générale 	<u>Opportunités:</u> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds harmonisé de financement pour le développement des filières

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
agricole)	<p>institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des outils d'opérationnalisation (manuels de procédures, de suivi-évaluation, etc.) • Abondement initial de 500 millions de FCFA • Abondement de 10 milliards FCFA prévu au budget-programme du MAEP • De différents guichets sont prévus 	<ul style="list-style-type: none"> • L'initiative du MAEP pour lancer le FNDA était assez faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte disponibilité des PTF à abonder le FNDA (Coopération Suisse, UE, CTB, GIZ, AFD, etc.) • Adhésion des Acteurs Non Etatiques • Expériences de Fonds de Développement Agricole (FCDA avec la Coopération Suisse, le FODEFI avec la CTB) • Processus de recrutement de l'équipe de fonctionnement en cours • Réformes en cours avec arrimage du FNDA aux Agences Territoriales de Développement Agricole <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Non-respect des programmations budgétaires • Lenteur dans l'opérationnalisation du fonds
Conseil de concertation des riziculteurs du Bénin (CCRB)	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de concertation des différentes associations départementales des producteurs de riz, • Facilitation de l'accès des producteurs aux services 	<ul style="list-style-type: none"> • La faïtière est plus âgée que certaines associations départementales • Faible communication vers la base, faible ancrage à la base • Insuffisance de l'appui technique aux OP membres • Non renouvellement des instances 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une structure contributive à la production du riz <p><u>Menace :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fortement dépendant du financement extérieur
Fédération Nationale des Producteurs semenciers du Bénin (FNPS-Bénin)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation professionnelle des producteurs semenciers • Cadre d'analyse de la production de semences, d'approvisionnement et de distribution des semences certifiées, • Reconnue par le MAEP et la PNOPPA 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible fonctionnement de la FNPS et de ses membres • N'intègre pas toutes les filières • Non appropriation des rôles des acteurs et les confusions qui en découlent • Coexistence de deux faïtières nationales dans le sous-secteur semences végétales 	<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre de concertation des semenciers <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inexistence d'un circuit organisé et durable de commercialisation et de distribution • Production de mauvaise qualité de semences

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
FUPRO	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation structurée niveaux communal, départemental et national • Reconnue par le MAEP et membre de la PNOPPA et de la CNA-B • Dispose de contrats avec des partenaires économiques (fournisseurs d'intrants, demandeurs de produits agricoles) • Existence d'une stratégie de mobilisation de ressources propres • Renouvellement régulier des instances de décision au niveau faïtière 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible fonctionnement des structures membres • Faible intégration des UCP avec les faïtières d'OP filière 	<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fort appui des PTF • Confiance des partenaires économiques qui développent des relations d'affaires avec la FUPRO
Réseau des Chambres d'Agriculture du Bénin (ReCAB)	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan de renforcement de capacités du ReCAB • Participation à l'élaboration et au dialogue sur les politiques de développement agricole • Stimulation de la structuration et professionnalisation des organisations paysannes • Programme pluriannuel cohérent réellement porté par les organes élus 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible pouvoir décisionnel • Faible appropriation par les acteurs des chambres d'agriculture de leurs rôles • Faible mobilisation du monde rural • Actions concrètes peu visibles • Non renouvellement des instances 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la loi sur le ReCAB • Organes élus • Facilitation des liens entre OP et secteur privé (dans le futur) <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de ressources financières • Manque de crédibilité • Faible présence au niveau décentralisé
PNOPPA	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan de renforcement de capacités de la PNOPPA • Cadre de concertation des OP et des professionnels agricoles • Corps reconnu pour le dialogue et la consultation politiques et pour canaliser l'appui aux niveaux décentralisés • Assure la Co-vice-présidence du CNOS • Assure la défense des intérêts des producteurs • Valorise la profession agricole • Intégré au niveau régional et international (membre du ROPPA et du FIPA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de plan stratégique • Absence d'harmonie avec les services déconcentrés du MAEP, • Faible communication vers la base, faible ancrage à la base • Insuffisance de l'appui technique aux OP membres • Non renouvellement des instances 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • PNOPPA bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires et donateurs • Existence d'une ligne dans le budget du MAEP pour le fonctionnement de la PNOPPA • Expertise avérée dans le plaidoyer • Volonté politique de soutenir et encourager l'organisation paysanne • Renforcement des capacités des OP à la base <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Viabilité précaire des organisations paysannes

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de politique d'action • Secrétariat bien équipé • Expérience en matière de mise en œuvre de projets 		<ul style="list-style-type: none"> • Manque de système de communication à la base • Manque d'esprit d'entrepreneuriat des OP communales
Plateforme des Acteurs de la Société Civile du Bénin (PASCiB)	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan de renforcement de capacités de la PASCiB • Contribue à travers un rapport aux revues sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de plan stratégique • Absence d'harmonie avec les services déconcentrés du MAEP, • Faible synergie des interventions des OSC 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • PASCiB bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires et donateurs • Existence d'une ligne dans le budget du MAEP pour le fonctionnement de la PASCiB • Expertise avérée dans le plaidoyer et la veille citoyenne <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fortement dépendant du financement extérieur
Institutions chargées de l'élaboration des normes (ABeNOR) et pour le contrôle des normes (DPV, DANA, ABSSA, LCSSA, ABMCQ)	<ul style="list-style-type: none"> • ABENOR : engagement et enthousiasme des membres des comités à contribuer aux travaux • Des normes pour différentes filières quant à l'accès au marché national sont définies dans le processus de production • Existence de Laboratoire Central certifié d'analyses de la qualité des produits alimentaires • ABSSA : structure chargée d'assurer l'évaluation du risque et d'observatoires chargés de la surveillance des toxi-infections alimentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Incohérences dans le Décret N° 2002-310 du 11/07/2002 • Les rôles et les fonctions des administrations chargées du système national de promotion et de contrôle de la qualité des produits agricoles et alimentaires sont mal couverts et entravés par l'absence de coordination, • Les fonctions régaliennes ne sont pas suffisamment assumées, • Agissent plus en prestataires qu'en acteur de développement • Faibles capacités organisationnelle, technique et financière • Parfois très axées sur l'assistance humanitaire et sociale, moins de compétence spécialisée pour l'agriculture, la gestion commerciale, la microfinance 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertise dans l'approche pluridisciplinaire • Mobilisation sociale locale • Renforcement institutionnelle <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de capacité spécifique (trop généraliste) • Conflit d'attribution

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
CTSAGSA ¹⁹	<ul style="list-style-type: none"> • Récupération des fonctions de l'ONASA : • le suivi de l'évolution de la production vivrière et des perspectives alimentaires ; • la gestion d'un système d'information sur les prix, les marchés, et les flux de produits alimentaires ; • la Régulation des prix de denrées alimentaires de base (boutiques témoins) 	<ul style="list-style-type: none"> • Liquidation du personnel conventionné de l'ONASA • Effectif de la CTSAGSA faible pour assumer l'ensemble de ses fonctions • Faible articulation de la CTSAGSA au niveau décentralisé • Encore assez fortement basé sur les interventions du gouvernement • Basé sur les dons aux ménages. Pas toujours bien intégré dans les tendances et institutions locales • Faible différenciation d'appui entre différentes zones 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Information sur la production, les perspectives alimentaires et l'information sur les prix/marchés • Information sur la situation de la sécurité alimentaire des communes (Cadre Harmonisé) • Mise en œuvre d'un projet régional de constitution de réserves régionales de sécurité alimentaire • Existence des organisations régionales de suivi de la sécurité alimentaire (CILSS, ROAC, etc.) <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle secteur privé pas prononcé dans la stratégie
INRAB	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats et méthodologies satisfaisants • Equipe de recherche pluridisciplinaire • Collaboration avec FIDA (PACER) • Expériences dans les plateformes d'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la recherche et la vulgarisation à améliorer • Synergie entre l'appui aux organisations professionnelles et la recherche à améliorer • Faible intégration entre la recherche et la vulgarisation 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat plus dynamique avec les structures de la vulgarisation • Réformes en cours pour la restructuration de l'INRAB autour des 7 pôles de développement agricole <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des subventions de l'Etat
ANCB (Association Nationale des Communes du Bénin)	<ul style="list-style-type: none"> • Structure d'interphase entre les communes et l'Etat d'une part et des partenaires d'autre part • Cadre de promotion de la solidarité des communes, • Implication dans les politiques d'appui à la décentralisation et la déconcentration. 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte politisation de l'Association • Certains accords, très peu d'attention aux actions de l'association 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre de concertation pour la conduite de la PONADEC • Cadre de suivi des accords de FADeC <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Non-respect des engagements •

¹⁹ CTSAGSA : Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire.

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
Centres de formation de Songhai	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des micro-entrepreneurs et artisans, entrepreneuriat agricole. • Diffusion des informations auprès des MER □ Forme en moyenne 500 agents par an. • A mis en place un réseau de 250 fermes avec les anciens élèves du centre. • Assure une bonne partie de son budget de fonctionnement par ses propres ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'un dispositif de suivi post-formation. • Gestion assez lourde et frais de gestion assez importants. • Faible lien avec institutions décentralisées 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formations dans les domaines intéressant les micro-entreprises (technologie, motorisation, mécanique, etc.). • Partenaire potentiel pour la formation des jeunes MPE et promoteurs • Renforcement de leur lien avec les communes <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avenir institutionnel du centre • Rapport coût/performance
Maison des collectivités Locales	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement public à caractère administratif, • Assistance aux collectivités locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de moyens 	

Key file 3: Complementary donor initiatives/partnership potential | Initiatives complémentaires des donateurs et potentiel de partenariat

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Banque Africaine de développement (BAD/FAD)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement rural intégré • Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement hydro-agricoles • Pistes de desserte rurale • Sécurisation foncière • Pêche artisanale • Promotion des cultures maraîchères • Soutien au FNDA • Promotion de filière lait et viande <p>Projets en cours : PAIA-VO, PAPVIRE-ABC, PAFILAV</p>	En cours	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion des filières de maïs, riz et de cultures maraîchères • Promotion de l'emploi des femmes et des jeunes • Adaptation aux changements climatiques
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), BID,	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement hydro-agricole des vallées (Niger et Mono) • Appui au développement de l'irrigation • Finance rurale <p>Projets en cours : PAHV-Mono, PDPIM</p>	En cours	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagements et irrigation dans le cadre des filières du riz et des maraîchages
Fonds OFID	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des infrastructures marchandes • Aménagement hydro-agricole des vallées • Appui au développement de l'irrigation • Pistes rurales • Professionnalisation des OPA 		<p>Collaboration en vue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la filière maraîchère (PADMAR) • Axe potentiel de partenariat • Développement de la filière riz surtout concernant le développement de l'irrigation

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Banque Mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'acquisition et distribution d'engrais pour cultures vivrières) • Appui à la décentralisation (accent sur infrastructures communales et villageoises, AGR, filets sociaux) • Appui au développement de l'entreprise et de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes • Renforcement des producteurs et agro-business de cinq filières (anacarde, ananas, coton, riz et aquaculture) (technologies améliorées, infrastructures de production et de mise en marché, amélioration de l'accès au financement durable, développement institutionnel du secteur). Accent sur développement secteur privé. <p>Projets en cours : PADA, PPAAO, PSDCC, PROCCI, PMASN</p>	En cours	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ciblage des plus pauvres / filets sociaux ; • Filière maïs et riz • Plateformes d'innovation • Partage d'expériences en matière de développement communal • Appui aux OPA • Promotion de la nutrition communautaire
BOAD	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité alimentaire par l'Intensification agricole • Infrastructures rurales (piste, infrastructure de mise en marché, aménagement des bas-fonds et leur mise en valeur) • Assurance indicielle <p>Projets en cours : PSAIA, PSAB, Appui à AMAB</p>	En cours	<p>Partenariat actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • La BOAD cofinance le projet PACER pour la réalisation des infrastructures rurales (250 Km).

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Coopération allemande (GIZ et KFW)	<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement en eau potable et assainissement • Conservation et gestion des ressources naturelles • GDT / GIFS • Adaptation aux changements climatiques • Education et formation professionnelle • Appui à la sécurisation foncière • Appui à la décentralisation et au développement communal • Institutionnalisation de l'approche : Chaîne des valeurs ajoutées et appui aux filières de riz, anacarde, karité et maïs, maraichage • Agriculture biologique et équitable • Entrepreneurial agricole (Farmer Business School) • Energie renouvelable. <p><u>Projets en cours</u> : Pro-Agri, ProSOL, ProCIVA, ProSAR, ProFR, PACC, AS-PNACC, PFTP, PDDC</p>	En cours	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation aux changements climatiques • Promotion des CVA des filières agricoles • Capitalisation et passage à l'échelle d'expériences réussies de GDT, CES, etc. • Appui aux OPA
Coopération américaine	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion intégrée de la fertilité des sols avec IFDC • Promotion des filières (approche CASE) • Foncier rural • Environnement 	En cours	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
	<ul style="list-style-type: none"> • Energie <u>Projets en cours</u> : MCA, PAPAPE, PINEX ²⁰ /PFD		
Coopération française (AFD)	<ul style="list-style-type: none"> • Energie • Conseil aux exploitations agricoles familiales et module conseils de gestion aux OPA • Secteur privé • Appui aux filières • Sécurisation foncière • Aménagements <u>Projets en cours</u> : PADAC, PARASEP	En cours	Axe potentiel de partenariat <ul style="list-style-type: none"> • Module conseil aux exploitations agricoles Familiales • Module conseils de gestion aux organisations paysannes
Coopération néerlandaise	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion intégré des ressources en eau • Hydraulique • Appui aux filières • Renforcement des OPA • Commercialisation de maïs, de manioc, etc. : marché nigérian <u>Projets en cours</u> : ACMA, projet ABC	En cours	Partenariat actuel <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités des OPP et MPE du PACER en élaboration de plan d'affaires Axe potentiel de partenariat <ul style="list-style-type: none"> • Capitalisation et échange d'expériences de mise en marché des produits • Elaboration de plan d'affaires • Mise en relation avec les IF partenaires de ABC
Coopération technique belge (CTB)	<ul style="list-style-type: none"> • Filières de riz, anacarde, maraîchage • Appui à la création de l'autorité béninoise de la sécurité sanitaire des aliments (ABSSA) • Appui à la décentralisation • Appui institutionnel MAEP • Infrastructures marchandes (investissements structurants) • Financement agricole 	En cours	Axe potentiel de partenariat appui aux OPA Partage de connaissance sur les investissements dans l'économie locale

²⁰ Pienaple Processing for Export.

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
	<u>Projets en cours</u> : ProFi, AMSANA/FBSA		
Coopération Japonaise (JICA)	<ul style="list-style-type: none"> Filières halieutiques Appui filières riz Education <u>Projets en cours</u> : PROVAC		
Coopération Suisse	<ul style="list-style-type: none"> Hydraulique villageoise (Helvétas) Appui aux filières karité, maraichage et maïs Warrantage Agriculture biologique Appui aux OPA Appui à la décentralisation et à la bonne gouvernance dans le Borgou Education, formation professionnelle, artisanat et alphabétisation Finance agricole Infrastructures et équipements marchands <u>Projets en cours</u> : PASDER, PDIEM, APOSP, PAFPAA, ASGOL	En cours	Axe potentiel de partenariat <ul style="list-style-type: none"> Appui au développement économique local Financement rural (élaboration en cours d'un projet de mise en œuvre du FNDA)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux filières agricoles Filière lait et produits laitiers Sécurité alimentaire et nutritionnelle Itinéraires techniques de production Adaptation aux changements climatiques 	En cours	Axe potentiel de partenariat <ul style="list-style-type: none"> Itinéraires techniques de production Adaptation aux changements climatiques Assistance technique aux interventions du FIDA

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
	<p><u>Projets en cours</u> : PAPU, projet de renforcement des relations commerciales entre les petits producteurs et les acheteurs dans la filière des racines et tubercules, Projet AIC, projet d'intensification de la culture de maïs, Appui à l'autonomisation des femmes en milieu rural,</p>		
Programme alimentaire mondial (PAM)	Alimentation scolaire	En cours	
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation aux changements climatiques • Appui-conseil au gouvernement contextualisation ODD • Promotion bonne gouvernance (processus électoral – réforme administration publique) • Renforcement autorités nationales et locales en matière de prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles (voir PANA) • Augmentation des revenus et création d'emplois (jeunes et femmes) (avec centres Songhai) • Renforcement de capacité des communes, des acteurs locaux à stimuler efficacement le développement économique local (avec FENU : PA3D : Appui à la Décentralisation et au Développement Economique 	En cours	<p>Partenariat actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PNUD a été impliqué dans le montage de PACER dès son identification et cofinance le PACER. Il a été particulièrement intéressé par les opportunités que présente le PACER par rapport notamment, à la promotion de l'emploi des jeunes et le dialogue politique dans le cadre de la SCRP. • Appui du FIDA au programme Songhai (UNDP) <p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partage de connaissance et complémentarité sur la décentralisation et l'appui au développement économique local • Formation et accompagnement des jeunes entrepreneurs ruraux) • Adaptation aux changements climatiques.

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
	Local) <u>Projets en cours</u> : PVM / PCM, PANA, PPEA, BPC,		
Union Européenne (UE)	<ul style="list-style-type: none"> • Appui budgétaire • Gestion des ressources naturelles • Financement rural • Pistes rurales • Energie • Appui aux organisations de la société civile <u>Projets en cours</u> :	En cours	Axe potentiel de partenariat <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration pour le dialogue politique
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	<ul style="list-style-type: none"> • Education formelle, et alternative • Santé maternelle et infantile • Hydraulique • Réalisation d'enquêtes nationales sur la situation des femmes et des enfants. 	En cours	Axe potentiel de partenariat <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration pour les études sur la situation alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables.

Key file 4: Target group identification, priority issues and potential response | Détermination du groupe cible, questions prioritaires et réponses possibles

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Attitudes/Réponses	Besoins prioritaires	Réponses du COSOP
Les petits agriculteurs/trices et la petite exploitation familiale cultivant moins de 2 ha	<p><u>Niveau de pauvreté élevé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible revenu et vulnérabilité élevée à l'insécurité alimentaire • Faible superficie cultivable disponible (surtout dans le sud) • Dégradation des sols (selon la zone) • Imprévisibilité du climat, faible adaptation aux changements climatiques et faible maîtrise de l'eau • Accès difficile aux intrants appropriés, services agricoles non adaptés à la capacité spécifique des producteurs, faible niveau de mécanisation, faible niveau de culture attelée dans le nord-ouest et dans le sud, accès limité à la main-d'œuvre. • Enclavement de quelques zones de production • Faible valeur ajoutée des produits agricoles, faible gestion commerciale, faible exploitation des opportunités économiques. • Faible structuration et 	<ul style="list-style-type: none"> • Migration vers zones urbaines, vers les autres zones rurales et d'autres pays comme des travailleurs journaliers ou pour s'installer • Solidarité de la main-d'œuvre • Travailler comme journalier local • Petit commerce • Difficulté à rembourser les crédits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles opportunités pour la création de revenus, en utilisant le potentiel existant et en développant des activités peu exigeantes en terre • Restauration de sols (itinéraires d'amélioration de la productivité des sols) • Intrants adaptés aux changements climatiques • Services d'appui-conseil aux exploitations agricoles et à la gestion commerciale • Accès à la mécanisation légère (plus prononcé dans le Nord) • Accessibilité aux paquets technologiques et accès aux périmètres irrigués • Gestion foncière participative • Restauration des plans d'eau • Accès au crédit à moyen et à long termes (SFD). Amélioration de capacité des producteurs à fournir des garanties et à gérer le crédit • Système de communication sur les opportunités économiques • Développement et diffusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les filières (incl. les activités peu exigeantes en terre) • Appuyer la croissance du réseau des ASF (intégré au système bancaire) avec des services financiers adaptés • Renforcer les capacités des SFD pour la mobilisation des ressources • Renforcer les cabinets privés, les ATDA et les DDAEP pour l'accompagnement des OP et • SFD concernant les services financiers • Développer des systèmes de normes de qualité, et des itinéraires d'amélioration de la productivité et de transformation adaptés au marché • Renforcer les systèmes de communication concernant les opportunités et services disponibles • Garantir un meilleur

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Attitudes/Réponses	Besoins prioritaires	Réponses du COSOP
	<p>organisation des OP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible accès aux services de crédit adapté (surtout pour les investissements à moyen et long terme), faible capacité des petits producteurs pour une bonne gestion du crédit • Opportunités très limitées pour développer des activités en dehors de l'agriculture • Faible participation aux décisions locales (privées et publiques) • Faible accès aux services sociaux de base (coûts élevés) 		<p>des normes de qualité et des itinéraires adaptés aux normes du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structuration des filières et organisation des producteurs ; vente collective et capacité de négociation avec le secteur privé • Protection sociale • Formation aux petits métiers et artisanat • Appui au secteur privé dans la conservation et transformation • Participation aux décisions communales • Services d'encadrement coordonnés et accessibles 	<p>encadrement/appui conseil, aux petits producteurs/trices, incluant la gestion financière et la gestion commerciale, dans des modules adaptés à leur capacité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux intrants agricoles (semences de qualité, engrais, pesticides homologués, géniteurs etc) • Valoriser les bas-fonds • Inclure la restauration des sols dans paquets de vulgarisation utilisés • Appuyer les organisations paysannes dans l'entrepreneuriat, gestion commerciale, structuration et liens institutionnels avec le secteur privé et autres acteurs de filières. • Renforcer la participation des communautés et associations de base aux dynamiques communales.
Femmes rurales pauvres et femmes chefs de ménage	<p><u>Niveau de vulnérabilité élevé</u> Cf. ci-dessus, mais avec accent spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analphabétisme • Pénibilité et charge importante de travail des femmes rurales • Accès non sécurisé aux facteurs de production 	<p>Cf. ci-dessus avec accent spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petit commerce et transformation • Peur du risque, diversification des activités informelles • Petites activités (AGR) en groupe pour avoir 	<p>Cf. ci-dessus avec accent spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institutionnalisation d'aspect genre dans la politique sectorielle agricole (et dans les institutions locales) • Vulgarisation des textes juridiques et des textes relatifs à l'égalité entre les 	<p>Cf. ci-dessus avec accent spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institutionnaliser l'aspect genre (OP, communes, ADV, autres associations locales) • Fournir aux femmes les informations sur les opportunités économiques

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Attitudes/Réponses	Besoins prioritaires	Réponses du COSOP
	<p>(dont la terre, les intrants), et aux informations concernant les opportunités et exigences du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau de spécialisation • Faible accès des femmes aux services de vulgarisation des technologies • Accès difficile aux équipements de transformation des produits agricoles • Faible accès au crédit • Faible participation aux décisions locales et dans les ménages • Faible accès aux services sociaux de base 	<p>accès à l'aide</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petit élevage • Réduction de la fréquence et de la qualité des repas • Retrait des enfants de l'école et report des soins de santé • Envoi des enfants en ville à travailler 	<p>sexes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Levée des obstacles socioculturels et facilitation de l'accès à la terre et autres facteurs de production • Renforcement des capacités techniques et de gestion commerciale (modules adaptés) • Modernisation des équipements de production et de transformation des produits agricoles • Renforcements de capacité des SFD, OP et femmes pour un meilleur accès à des crédits adaptés et une meilleure gestion du crédit • Renforcer la capacité à participer aux décisions communales / associatives • Accès à l'eau potable et soins de santé, protection sociale • Des techniques économisant la main-d'œuvre dans le ménage pour les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des SFD, OP et associations des femmes pour un meilleur accès à des crédits adaptés et une meilleure gestion du crédit • Faciliter les femmes pour l'accès à la terre (à travers les organisations paysannes). • Organiser des séances d'alphabétisation pour des jeunes femmes et renforcer leur capacité de gestion • Améliorer l'accès des femmes aux services d'encadrement, technologies, semences de qualité et intrants adaptés à leur capacité • Equiper les femmes en matériel agricole et de transformation des produits agricoles

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Attitudes/Réponses	Besoins prioritaires	Réponses du COSOP
Jeunes ruraux (18-35 ans)	<p><u>Niveau de vulnérabilité élevé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cf. ci-dessus avec accent spécifique : • Insuffisance d'offres d'emplois et qualification insuffisante • Accès difficile aux facteurs de production (terre, crédit, équipements etc.) et connaissance des opportunités • Accès difficile aux services de formation et encadrement • Frustrés par leur isolement, vie et travail pénible dans les villages, motivés par la hausse des prix des produits agricoles • Migration peu réussie • Faible participation aux décisions communales et familiales 	<p>Cf. Petits producteurs ci-dessus avec accent spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Migration vers zones urbaines et autres zones rurales • Petit commerce • Travailler comme journalier local • Prostitution (filles) • Conflits familiaux • Chômage 	<p>Cf. Petits producteurs ci-dessus avec accent spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduire les jeunes dans différents maillons des filières (avec innovations et mécanisation) et avec préférence des activités peu exigeantes en terre et à cycle court. • Meilleure intégration des jeunes au sein d'associations ou de groupements • Renforcer leur capacité de participation dans les dynamiques et décisions locales • Activités lucratives en dehors de l'agriculture, formation professionnelle, installation 	<p>Cf. Petits producteurs avec accent spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure l'appui aux filières peu exigeantes en terre et à cycle court • Sensibiliser les autorités et chefferies villageoises et les organisations paysannes sur l'accès à la terre des jeunes et leurs groupements • Intégrer les jeunes dans des réseaux/ organisations paysannes/ associations et renforcer leur capacité organisationnelle et de gestion • Fournir aux jeunes les informations adaptées sur les opportunités économiques